TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

PLAN PAYSAGE DE LA ROUTE 138

RAPPORT FINAL

MAI 2013

GROUPE IBI | DAA

580, Grande Allée Est, bureau 590
Québec (Québec) G1R 2K2
Téléphone : (418) 522-0300
Télécopieur : (418) 522-0566

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

PLAN PAYSAGE DE LA ROUTE 138

RAPPORT FINAL

MAI 2013

GROUPE IBI | DAA

580, Grande Allée Est, bureau 590
Québec (Québec) G1R 2K2
Téléphone : (418) 522-0300
Télécopieur : (418) 522-0566

TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPEL DU MANDAT ---- 2

2. CONTEXTE DE L'ÉTUDE ---- 3

3. ANALYSE ET COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE ---- 4

3.1 DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ---- 4
3.2 DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE ---- 4
3.3 IDENTIFICATION DES ATTRAITS ET DES CONTRAINTES ---- 5
3.3.1 Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien ---- 5
3.3.2 Secteur Château-Richer – Beaupré ---- 7
3.3.3 Secteur Beaupré – Saint-Tite-des-Caps ---- 8
3.3.4 Secteur Les Caps ---- 10
3.3.5 Secteur Baie-Saint-Paul ---- 10
3.3.6 Secteur Plateaux de Saint-Hilarion ---- 12
3.3.7 Secteur Clermont – La Malbaie ---- 13
3.3.8 Secteur La Malbaie – Saint-Siméon ---- 14
3.3.9 Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine ---- 15
3.4 ENJEUX GLOBAUX ET PARTICULIERS DE MISE EN VALEUR ---- 16

4. CONCEPT DE SIGNATURE ARTISTIQUE ---- 20

4.1 UNE VISION ---- 20
4.2 UNE IDENTITÉ ---- 21
4.3 LES AXES DE MISE EN VALEUR ET PRINCIPES D'INTERVENTION ---- 22
4.4 LE CONCEPT DE SIGNATURE ARTISTIQUE, SECTEUR PAR SECTEUR ---- 25
4.4.1 Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien ---- 26
4.4.2 Secteur Château-Richer – Beaupré ---- 26
4.4.3 Secteur Beaupré – Saint-Tite-des-Caps ---- 27
4.4.4 Secteur Les Caps ---- 27
4.4.5 Secteur Baie-Saint-Paul ---- 28
4.4.6 Secteur Plateaux de Saint-Hilarion ---- 28
4.4.7 Secteur Clermont – La Malbaie ---- 29
4.4.8 Secteur La Malbaie – Saint-Siméon ---- 29
4.4.9 Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine ---- 30

5. LE PLAN PAYSAGE DÉTAILLÉ ---- 31

5.1 MESURES ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT ---- 32
5.1.1 Les traversées d'agglomération ---- 32
5.1.2 Les lieux de découverte ---- 33
5.1.3 La forêt ---- 34
5.1.4 Le verdissement ---- 34
5.1.5 Les haltes ---- 35
5.1.6 Le paysage, produit de terroir ---- 36
5.1.7 Les vues ---- 37
5.1.8 Les scènes ---- 38
5.2 LES MESURES D'INTERVENTION APPLICABLES PAR SECTEUR ---- 38
5.2.1 Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien ---- 38

5.2.2 Secteur Château-Richer – Beaupré ---39
5.2.3 Secteur Beaupré - Saint-Tite-des-Caps ---40
5.2.4 Secteur Les Caps ---40
5.2.5 Secteur Baie-Saint-Paul ---41
5.2.6 Secteur Plateaux de Saint-Hilarion ---42
5.2.7 Secteur Clermont – La Malbaie ---42
5.2.8 Secteur La Malbaie – Saint-Siméon ---43
5.2.9 Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine ---44

6. MISE EN ŒUVRE DU PLAN PAYSAGE ---46

6.1 UNE BASE SOLIDE ET UN CADRE STRUCTURANT---46
6.2 DES ACTEURS IMPLIQUÉS---47
6.3 À COURT TERME, DES PROJETS RASSEMBLEURS ---47

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LEXIQUE

ANNEXE 2 : CONCEPT

ANNEXE 3 : IMAGES DE RÉFÉRENCE

ANNEXE 4 : CROQUIS D'INTENTION ET COUPES SCHÉMATIQUES

ANNEXE 5 : MATRICE
PERTINENCE DES MESURES D'INTERVENTION PAR SECTEUR

ANNEXE 6 : PLAN PAYSAGE DÉTAILLÉ PAR SECTEUR
MISE EN VALEUR DES SCÈNES ET MESURES D'INTERVENTION

REMERCIEMENTS

Le présent document a bénéficié du soutien de l'*Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est* dont les partenaires sont :

- La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- Le ministère de la Culture et des Communications;
- Le ministère des Transports du Québec;
- Le CLD de La Côte-de-Beaupré;
- Le CLD de la MRC de Charlevoix;
- Le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;
- La MRC de La Côte-de-Beaupré;
- La MRC de Charlevoix;
- La MRC de Charlevoix-Est;
- Tourisme Charlevoix.

Cette entente supporte également les activités de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, une instance regroupant de nombreux organismes publics ou privés concernés par les paysages. La Table a pour mission d'informer, de sensibiliser, de concerter et d'acquérir des connaissances en matière de paysages aidant ainsi les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées en matière de paysages.

NOTE SUR LES DROITS D'AUTEUR

- Les données cartographiques ayant servi à produire le plan concept et les cartes détaillées par secteur proviennent de différentes sources du domaine public. Les limites administratives, le modèle numérique de terrain et le réseau routier sont issus de GéoBase dont les fournisseurs de données sont des milieux fédéral, provinciaux et territoriaux. Le couvert forestier provient de Open Street Map, la carte coopérative libre. Les sites hébergeant ces deux outils cartographiques sont respectivement :

    - http://geobase.ca/geobase/fr/
    - http://www.openstreetmap.org/

- Les photos ayant servi à illustrer les thèmes du Plan paysage et se trouvant dans les feuillets « images de référence » proviennent du Web et sont libres de droits. Nous avons notamment puisé parmi le site « Les fleurons du Québec »; les photos qui en sont issues portent la mention spécifique.

- Les photos ayant servi à identifier les scènes à mettre en valeur aux feuillets du Plan paysage détaillé par secteur sont extraites de Google Maps / Street View.

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

La Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est a confié au groupe IBI-DAA la réalisation d'un Plan paysage de la route 138 sur le territoire des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Le projet vise à mettre en place un Plan paysage fondé sur la signature de la tradition artistique de la région pour en faire le projet fédérateur des municipalités traversées par la route 138.

Le Plan paysage de la route 138 a pour but la redécouverte des paysages du territoire, le partage de la connaissance sur leur mise en valeur, une offre touristique régionale plus diversifiée et la mise en place d'une plateforme d'information pour les nouveaux résidents du territoire.

Les enjeux de mise en valeur du territoire ciblent :

- la contribution de la route 138 comme axe de découverte des paysages et de promotion des arts et du terroir;
- la vulnérabilité des vues et la conservation des champs visuels panoramiques, la pérennité de la diversité des paysages - fluvial et maritime, agricole, montagneux et forestier, l'altération de leur qualité et leur accessibilité visuelle et physique;
- la déqualification du caractère des villes et villages liée à la dispersion de l'occupation bâtie, la faible lisibilité des entrées, le mitage* des versants boisés et la prolifération hétéroclite de l'affichage;
- l'expression des arts, des savoir-faire et du terroir dans la mise en valeur touristique d'une image de quiétude - tourisme de détente, découverte du terroir local, reconquête de petit patrimoine*, architecture distinctive, vulnérabilité de la toponymie régionale et formation des jeunes à l'appréciation des paysages de leur région;

Le concept de signature artistique vise à redonner à la route 138 un lien identitaire avec la région qu'elle dessert et à articuler une approche touristique basée sur l' « éloge de la lenteur », approche paradoxale et prometteuse pour une route de transit. Doter d'une notoriété et faire de la route 138 la voie d'accès à une richesse de « terroir » est le parti de ce concept.

Chaque secteur* se voit proposer une thématique qui inspire l'action de la municipalité. La thématique est le fil conducteur qui exprime la signature artistique dominante du secteur* et autour desquels s'organisent une ou des interventions. Le Plan paysage a retenu les pistes d'action suivantes que sont la traversée de l'agglomération, les lieux de découverte, la forêt, le verdissement*, les haltes, le paysage| produit de terroir, les vues et les scènes*.

* Voir lexique en annexe 1.

1. Rappel du mandat

Le mandat confié par la Table de concertation sur les paysages consiste en la réalisation d'un Plan paysage de la route 138 pour le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Il vise à :

- établir les fondements de la vision du Plan paysage à partir de la signature artistique et approfondir cette idée de façon à en faire le concept fédérateur du Plan paysage de la route 138;
- réaliser un Plan paysage qui donne des pistes de design et des paramètres d'aménagement pour orienter les interventions à venir;
- intégrer les acteurs du milieu (intervenants) au travail d'idéation dans une démarche participative de collaboration;
- concevoir une mise en valeur misant sur la capacité de mobilisation locale;
- proposer une instrumentation pragmatique pour la mise en œuvre du Plan paysage de la route 138.

La réalisation du mandat comprend quatre phases :

- compréhension du territoire;
- développement du concept de signature artistique comprenant la vision;
- élaboration d'un plan préliminaire;
- mise au point du Plan paysage final.

Sur le territoire d'étude, l'analyse couvre le spectre des dimensions vernaculaire et spectaculaire, naturelle et humanisée dans la création d'une signature paysagère artistique. Le processus est accompagné de l'avis d'un comité aviseur composé de Pierre Lahoud, historien et photographe, et de Rose-Marie Goulet, artiste en arts publics, en soutien à l'exploration créative du concept.

2. Contexte de l'étude

Pour les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, la mise en valeur des paysages est un enjeu intrinsèquement lié au développement régional d'autant plus que la notoriété du territoire se fonde sur cette richesse qui en constitue l'attrait touristique premier.

L'étude confiée à Ruralys fait état d'un appauvrissement important de la qualité des paysages sur la majeure partie des 200 kilomètres de traversée régionale de la route 138. Cette situation témoigne de l'importance de cet axe routier et de la pression de développement qui s'y joue. Par ailleurs, la route 138 est la porte d'entrée de la région et doit, de ce fait, stimuler ou maintenir l'intérêt et la qualité de l'expérience du visiteur.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet d'imprégner la mise en valeur de la route 138, axe majeur de traversée du territoire, d'une approche artistique, de source picturale mais ouverte à une expression plus large de sa signature.

Dans une volonté de maîtriser les nombreux défis posés par ce projet, la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est a constitué un fonds documentaire précieux et des analyses poussées sur les aspects critiques du projet (patrimoine, affichage, thématique picturale, etc.). Si ces informations constituent l'assise de la réflexion, elles doivent être supportées par une bonne compréhension des enjeux d'une région économiquement sensible.

Par la formulation du Plan paysage de la route 138, la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est désire :

- rallier chaque municipalité à la redécouverte de ses paysages et l'expression de la valeur paysagère de son territoire, la protection et la mise en valeur des paysages contribuant au développement durable des collectivités;
- offrir un outil d'orientation et de partage pour une mise en valeur du paysage;
- proposer un regard plus diversifié et plus empreint de la richesse picturale paysagère de la région dans la présentation de l'offre touristique régionale;
- disposer d'une plateforme d'information pour accueillir, informer et intégrer de nouveaux résidents à l'esprit des lieux sur le territoire.

3. Analyse et compréhension du territoire

3.1 Délimitation de la zone d'étude

La zone d'étude couvre les municipalités traversées par la route 138. Le découpage de chaque secteur* a été réalisé avec l'appui de visites de terrain, des découpages proposés dans les études de Ruralys et du Groupe A, ainsi que la cartographie d'occupation du sol présentée dans les schémas d'aménagement des trois MRC du territoire. La définition plus fine a été complétée à l'aide de l'outil Streetview de Google Earth.

Au nord et au sud, la zone d'étude n'a pas de délimitation territoriale fixe. Elle se confond avec le champ visuel accessible. Elle peut donc varier de quelques centaines de mètres (ex. sur la Côte-de-Beaupré) à plusieurs kilomètres (ex. à proximité du fleuve ou du parc des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie).

Après examen de la cartographie et du matériel visuel, on peut conclure que dans le cadre de ce mandat, les actions physiques seront plutôt prises au plan local (zone de proximité de la route), même si la signature esthétique du concept inclut toute une gamme de paysages locaux ou régionaux.

Au-delà de la notion de champ visuel, chaque secteur est surtout défini par son degré d'ouverture ou de fermeture visuelle, directe conséquence de la topographie et de l'occupation du sol.

3.2 Découpage du territoire

L'objectif du découpage est de délimiter un certain nombre de caractéristiques qui convergent vers une image mentale assez bien définie pour permettre son analyse et entraîner par la suite des propositions qui s'y appliquent.

Les trois (3) aspects qui ont été retenus pour établir le découpage sont :

- la morphologie du territoire;
- le rôle joué par la route dans le territoire traversé;
- l'affectation dominante du territoire.

* Voir lexique en annexe 1.

On observe que la route 138 a un rapport variable avec le territoire qu'elle traverse. On retrouve des cas où la route régit et dicte la perception que l'observateur va avoir de son environnement. Par analogie, on peut dire que la route a la *capacité d'absorber complètement le paysage* environnant. Dans d'autres cas, la route traverse un paysage - *c'est un cordon qui n'a pratiquement aucun rapport, relation ou « dialogue » avec son environnement* même si celui-ci dispose d'une grande gamme d'attraits mais que la route ne révèle aucunement. Le troisième cas de figure est celui de la route qui est *englobée dans un paysage*, en général vaste ou très typé ou très homogène.

Ces observations ne constituent pas un jugement de valeur mais illustrent les configurations que prend la route en fonction de son tracé et du territoire traversé. Elles seront certainement utiles dans les choix des priorités d'action qui seront faites à l'étape du Plan paysage.

3.3 Identification des attraits et des contraintes

Sommaire

- Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien
- Secteur Château-Richer – Beaupré
- Secteur Beaupré – Saint-Tite-des-Caps
- Secteur Les Caps
- Secteur Baie-Saint-Paul
  - côte de Baie-Saint-Paul (Côte Saint-Antoine)
  - Baie-Saint-Paul – Ville
  - vallée de la rivière du Gouffre
- Secteur Plateaux de Saint-Hilarion
- Secteur Clermont/La Malbaie
- Secteur La Malbaie – Saint-Siméon :
  - Saint-Siméon – charnière
- Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine

3.3.1 Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien

Description du secteur

Corridor routier entre la chute Montmorency et la limite est de la municipalité de L'Ange-Gardien. Secteur* délimité visuellement au sud par le fleuve Saint-Laurent et l'île d'Orléans de même qu'au nord par la falaise. Le corridor routier traverse les municipalités de Boischatel et L'Ange-Gardien.

* Voir lexique en annexe 1.

Le territoire visuel est très étroit et très encadré par la proximité de la falaise (au nord) majoritairement boisée. La linéarité de la route 138 dans ce secteur* renforce l'étroitesse de la portée et du champ visuels - ligne de transport d'énergie, chemin de fer, les glissières de sécurité et le terre-plein central sont autant d'axes qui portent le regard en avant. La route domine sur le paysage environnant et porte son propre paysage. « L'accumulation de bruit visuel brouille la lecture de ces repères identitaires ».

À Boischatel, dans le segment de route à proximité de la chute Montmorency, les battures et le fleuve offrent une vue panoramique. L'Île d'Orléans expose son versant nord avec ses lots agricoles. Le pont de l'île, s'il n'est pas visible lorsque l'on circule en sens est, devient un repère visuel important en sens ouest, de même que la silhouette de la ville de Québec.

Ensuite, le morcellement des lots entre fleuve et route 138 a permis des usages hétéroclites juxtaposés les uns aux autres. Encore maintenant, la pression de développement des abords de la route 138 est forte en raison de la proximité de Québec.

Attraits

- Chute Montmorency.
- Île d'Orléans.
- Ville de Québec.
- Pont de l'Île d'Orléans.
- Arrière-plan de la falaise qui est arborée et qui résiste bien à l'occupation humaine (très pentue donc développement difficile).
- Église de L'Ange-Gardien.

Contraintes

- Site de l'ancienne briqueterie Citadelle.
- Étroitesse du couloir routier qui permet peu d'aménagements.
- Morcellement des lots ayant accueilli au fil des ans des usages hétéroclites.

Découverte

- Quai directement à l'est de la chute Montmorency.

* Voir lexique en annexe 1.

3.3.2 Secteur Château-Richer – Beaupré

Description du secteur

Corridor routier entre la limite ouest de Château-Richer et la fourche avec le Boulevard du Beau-Pré se rendant au Mont-Sainte-Anne. Secteur* délimité visuellement au nord par la falaise qui s'éloigne progressivement de la route 138, et au sud par l'ensemble des constructions des propriétaires riverains.

La limite ouest est en fait déterminée par le moment où, lors de notre progression vers l'est, la route bifurque pour orienter notre regard directement sur le Mont-Sainte-Anne en arrière-plan. En sens ouest, la limite est ressentie plus progressivement avec le rapprochement de la falaise.

Les résidus de lots agricoles entre le fleuve et la route ont été développés par des propriétaires privés qui en font un usage hétéroclite. La lecture de cet espace est discontinue, disparate et déstructurée. Cette lecture de l'espace est en fait un prolongement de celle que l'on a du secteur* Boischatel – L'Ange-Gardien.

À Château-Richer, ruisseaux et rivières traversent la route 138 à quelques reprises (rivières du Petit-Pré, Cazeau, aux Chiens et Sault-à-la-Puce). En raison de la conception de la route, ces cours d'eau ne sont pas ressentis lors du parcours de la 138. La vitesse de circulation ne laisse pas le temps de voir ces cours d'eau et leurs tracés naturels se perdent dans la friche arborescente des milieux humides entre la route et le fleuve.

La profondeur de champ avec les maisons établies en fond de lot, au nord de la route, présente un aspect plus agricole, mieux préservé. On voit donc bien le cordon bâti de l'avenue Royale.

Vers l'est, notre regard, tantôt porté sur le Mont-Sainte-Anne, est orienté vers la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré lorsque l'on arrive dans le village du même nom. Quoique cette vue ne soit pas perçue sur une longue distance, l'importance du bâtiment dans l'histoire religieuse de la région en fait un repère visuel marquant. Vers l'ouest, la basilique est visible sur une plus courte distance encore.

Entre la 138 et le fleuve, le couvert est plutôt boisé et n'est pas appelé à s'urbaniser en raison de la limite naturelle des hautes eaux et de la zone inondable.

* Voir lexique en annexe 1.

Attraits

- Profondeur des terres qui amène un équilibre entre la route et l'occupation humaine. Témoigne des usages antérieurs à la route.
- Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré est un lieu de culte majeur en Amérique du Nord.
- Rivières présentes dans le secteur*.
- Église de Château-Richer.

Contraintes

- Occupation de la rive du fleuve par la mixité des usages : commerces, industries et habitations.
- Tracé rectiligne de la route 138, jumelé au chemin de fer et à la piste cyclable qui en fait un corridor contraignant. Fait office de frontière.

Découvertes

- Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.
- Avenue Royale qui, à cet endroit, fait partie du circuit de la route de la Nouvelle-France.
- Ancienne plage Jacques.

3.3.3 Secteur Beaupré – Saint-Tite-des-Caps

Description du secteur

Corridor routier entre la fourche du boulevard du Beau-Pré et l'extrémité est du périmètre urbanisé de Saint-Tite-des-Caps. Secteur* hybride qui est relativement fermé sur lui-même. L'usage agricole côtoie l'usage forestier ce qui amène à un parcours ponctué de vues sur les moyens plans de pâturages et lots cultivés. L'arrière-plan forestier prend de temps à autre le dessus et se rapproche de la route 138 pour fermer les vues.

La fourche entre le Boulevard du Beau-Pré et la route 138 est aussi l'endroit où l'avenue Royale croise la route 138. Par contre, ce croisement n'est pas souligné, de sorte que le voyageur n'est pas conscient qu'il rencontre sur son chemin l'ancien tracé de la route.

Vers l'est, la Côte de la Miche se projette devant nous et monte vers les Caps. En sens ouest, la plongée vers Beaupré offre un point de vue sur le fleuve, l'Île d'Orléans et la silhouette de Québec.

* Voir lexique en annexe 1.

Le secteur* témoigne d'un changement de milieu, exacerbé par le nœud fortement urbanisé de Beaupré. On passe d'un univers plus construit à un univers plus rural, ou inversement. Dans ce milieu rural, le forestier et l'industriel occupent aussi une place. Si la forêt est présente, elle est fragilisée par la présence des industries qui s'implantent en arrière d'une ligne de boisé plus ou moins dense.

Le milieu est en train de se déstructurer. Il évolue du forestier vers l'industriel.

Le village de Saint-Tite-des-Caps

Le village de Saint-Tite-des-Caps est un village qui s'étire en parallèle sur l'avenue Royale, le long de la route 138. À la manière d'un rang habité, la route 138 voit ses abords progressivement développés par les résidents et les entreprises qui s'y établissent. Le secteur* est toujours caractérisé par de l'agro-forestier et se ponctue de maisons dispersées. L'église est un repère visuel à partir de la route 138, tant vers l'est que vers l'ouest.

Attraits

- Chemins de traverse : la Côte de la Miche, Avenue de la Montagne.
- Panoramas sur les Appalaches, à partir de l'Avenue de la Montagne.
- Vue sur les champs de canola.

Contraintes

- Vulnérabilité du maintien du boisé le long de cette partie de la route 138, qui pourrait faire place à des vues peu esthétiques sur les carrières et les zones industrielles.
- Manque de caractère distinctif de la traversée de Saint-Tite-des-Caps.

Découvertes

- Église de Saint-Tite-des-Caps.
- Canyon Sainte-Anne avec son pont suspendu.
- Avenue de la Montagne avec vues panoramiques exceptionnelles sur le fleuve.
- Sentier des Caps.

* Voir lexique en annexe 1

3.3.4 Secteur Les Caps

Description du secteur

Corridor routier entre la limite est du secteur* urbanisé de Saint-Tite-des-Caps et le haut de la Côte Saint-Antoine à l'ouest de Baie-Saint-Paul. Les plans visuels sont restreints aux abords boisés de la route sauf aux sommets et dans les grandes courbes.

Le secteur* est fortement boisé. Au loin, on voit le ruban de la route à parcourir. Il y a peu de courbes sur le parcours et cela contribue à l'uniformité visuelle du paysage. La route est refermée sur elle-même. Le tronçon est de 32 km.

Intégrité du caractère forestier versus l'exploitation forestière.

Attraits

- Caractère forestier.
- Très peu de routes qui croisent ou qui recoupent la route 138.
- Grande continuité – homogénéité du paysage.

Contraintes

- Grande homogénéité de la route.
- Peu d'ouvertures visuelles pour ponctuer le parcours.
- Risques associés à l'exploitation forestière, à l'intégrité du caractère boisé et à l'implantation de nouvelles propriétés à l'exception des territoires des terres du Séminaire (privé) et de la forêt du Massif (terres publiques).

Découvertes

- Sentier des Caps, à la fois dans ce secteur* et dans le secteur* adjacent vers l'ouest.
- Massif de Charlevoix.
- Village de Petite-Rivière-Saint-François.

3.3.5 Secteur Baie-Saint-Paul

Description du secteur

Espace délimité par l'impact physique qu'a laissé l'astroblème de Charlevoix. Le corridor de la route 138 passe dans cette cuvette géographique via la Côte Saint-Antoine à l'ouest, la ville de Baie-Saint-Paul et la vallée de la rivière du Gouffre à l'ouest.

* Voir lexique en annexe 1.

Côte Saint-Antoine

La côte est desservie par une halte avec un belvédère et bénéficie d'un point de vue unique sur la géographie de Baie-Saint-Paul. Le paysage de cette côte est très fragile car soumise à la pression de développement de part et d'autre de la route. La vue dramatique est perçue surtout en sens est car les voyageurs en sens ouest sortent de la ville et sont dans la montée.

Baie-Saint-Paul – Ville

L'entrée à caractère routier de la ville (route de transit) ne laisse pas présumer du caractère villageois et champêtre de Baie-Saint-Paul. La route 138 est envahie par des commerces de petites et moyennes surfaces qui sont en transformation. Certains commerces liés à l'automobile offrent de grandes superficies de stationnement. Jumelée à l'affichage commercial des entreprises de tout acabit, on traverse un espace hétéroclite.

Dans cette portion de Baie-Saint-Paul, on peut emprunter le circuit touristique de la route du fleuve (route 362). Les indications pour y accéder sont claires, mais le lien n'est pas direct.

Vallée de la rivière du Gouffre

Zone enclavée dans une vallée. La rivière est absente visuellement. On se trouve dans la périphérie de Baie-Saint-Paul. Sous pression d'urbanisation et d'étalement urbain (camping le Génévrier, coteau ouest de la rivière).

Attraits

- Halte dans la Côte Saint-Antoine et sa vue panoramique sur la vallée.
- Vitesse de circulation réduite dans la ville nous permet de proposer des interventions qui auront un impact visuel plus important.
- Centre de services, la ville nouvelle (nouveaux développements résidentiels).
- Territoire pas complètement développé : offre des possibilités au niveau de l'aménagement. Potentiel de consolidation urbaine.
- Traversée de la rivière du Gouffre et la grande courbe de la route 138 se raccordant à la route 381 marque le seuil de Baie-Saint-Paul.
- Qualité visuelle de la vallée de la rivière du Gouffre.
- Authenticité du caractère patrimonial de la vallée (niveau architectural).

Contraintes

- Mitage* : déboisement pour la villégiature et les commerces sur les versants.
- Privatisation/appropriation des vues par la villégiature et les commerces.
- Dans la ville, paysage strictement automobile, qui n'offre pas d'autres aménités pour les usagers piétons ou cyclistes.
- Étroitesse de la vallée du Gouffre : tout nouvel élément ou intrusion a un impact fort. Il faut donc choisir judicieusement les interventions. Il y a une limite à définir pour la capacité d'accueil du secteur*.

3.3.6 Secteur Plateaux de Saint-Hilarion

Description du secteur

Corridor routier délimité à l'ouest par la fin de la vallée de la rivière du Gouffre et les abords urbanisés de la ville de Clermont. Ce secteur* est caractérisé par une route 138 composée de plusieurs virages avec des vues largement ouvertes sur les milieux agricoles en avant-plan, forestier en plan intermédiaire et les montagnes du contrefort des Laurentides en arrière-plan.

Le secteur* se définit par un usage majoritairement agro-forestier, et la présence du village de Saint-Hilarion qui est empreint de ruralité. Les habitations y sont éparses, implantées en fonction de la structure des rangs. La dominante reste tout de même une faible densité de population et d'occupation. Le tracé routier, qui change d'axe de temps à autre, ponctue le parcours. Ceci donne un rythme au voyage.

La traversée de Saint-Hilarion a peu de caractère. Elle s'effectue en périphérie du village par la voie de contournement qu'est, à l'origine, la route 138. L'église avec son clocher est un point de repère, notamment pour les usagers de la route qui circulent vers l'ouest. L'accès au noyau villageois n'est pas bien signalé et la municipalité semble faire dos à la route 138. Les entrées de la ville (sur la route 138) sont peu soignées et conçues pour le transport et la circulation de transit et locale.

Attraits

- Vues et panoramas dynamiques.
- Accès à la route des montagnes (circuit touristique accessible via la route 381 vers le parc des Grands-Jardins ou via Saint-Aimé-des-Lacs).
- Église de Saint-Hilarion.

* Voir lexique en annexe 1.

Contraintes

- Déprise agricole qui transforme le paysage et referme les vues.
- Caractère de Saint-Hilarion. Il s'agit du seul segment urbain sur un grand territoire et la traversée d'agglomération* a un caractère peu structuré.
- Vocation industrielle des abords de la route 138.
- Pas un seul arbre n'est planté sur toute la traversée de la municipalité.
- Marquage routier qui isole la route de sa trame urbaine : contribue à accentuer l'effet de cicatrice dans le paysage.

Découvertes

- Belvédère de la croix à Clermont qui est le seul endroit d'où l'on a des vues en dehors de la vallée.

3.3.7 Secteur Clermont – La Malbaie

Description du secteur

Territoire délimité par la géographie des lieux, la vallée de la rivière Malbaie. Dans ce secteur*, les villes de Clermont et La Malbaie se suivent, presque sans interruption. On traverse une série d'endroits partagés entre les fonctions industrielles lourdes, commerciales ponctuelles et les micro-unités résidentielles.

Attraits

- À l'ouest de La Malbaie, un tronçon de ±4 km longe la rivière. On voit donc bien la rivière qui suit son cours naturel. Le caractère de l'endroit est agro-forestier.
- La vitesse de circulation réduite dans Clermont et La Malbaie qui nous permet de proposer des interventions qui auront un impact visuel plus important.
- La zone industrielle est séparée de la route par une zone de dégagement.
- Percées visuelles sur les versants de la vallée en dehors de Clermont.
- Accès direct à la route du fleuve (route 362) par le boulevard de Comporté.

Contraintes

- Dans le périmètre de La Malbaie, le parcours de la route 138 est fortement affecté par le caractère hétéroclite de ses abords. Les commerces ont presque tous des zones d'entreposage, des stationnements et de l'affichage commercial en avant-cour.
- Il reste encore passablement de propriétés le long de la route 138 qui sont en attente de développement.

* Voir lexique en annexe 1.

- La route 138 croise deux lignes de transports d'énergie et un chemin de fer.
- Rupture dans la continuité de la route 138 à La Malbaie.

Découvertes

- Le parcours des Berges avec son sentier longeant la rivière, son parc et ses fosses à saumons.
- Vues sur l'embouchure de la rivière Malbaie et le fleuve.

3.3.8 Secteur La Malbaie – Saint-Siméon

Description du secteur

Corridor routier délimité par la rivière Malbaie à l'ouest et le village de Saint-Siméon à l'est. Les vues en partie ouest sont orientées vers le fleuve, et filtrées par les arbres et autres végétaux plantés par les propriétaires riverains. Du côté nord, la forêt et les contreforts des Laurentides constituent la limite du bassin visuel.

Les villages, qui étaient autrefois évités par la voie de contournement (route 138), se développent, s'étendent et empruntent maintenant l'axe de la route 138, créant par le fait même des villages en bandes. C'est notamment le cas de Cap-à-l'Aigle et de Saint-Fidèle. Les habitations sont implantées le long de la route, de manière éparse.

Au niveau des vues, on alterne entre les ouvertures sur le fleuve et les vues circonscrites entre les montagnes. La lumière particulière nous rappelle constamment l'eau et l'estuaire : on ne peut oublier la présence majestueuse du Saint-Laurent. Malgré tout, il y a une distance et une dénivellation entre le fleuve et la route. On est en surplomb de l'eau.

On observe la multiplication de propriétés avec chemins privés qui se développent en bordure du fleuve à la limite de son surplomb.

Attraits

- Continuité de la présence du fleuve.
- Grands panoramas emblématiques du Québec.
- Belvédère offrant une vue remarquable sur la baie de La Malbaie.

Contraintes

- Abords de la route côté sud qui sont de tenure privée et qui nous privent des vues par la plantation des propriétés. Fermeture des vues par les friches et la plantation forestière.
- Implantation de la ligne de distribution d'énergie du côté sud de la route 138 dans le secteur* est de La Malbaie, constituant un irritant dans la percée visuelle sur le fleuve et la baie de La Malbaie.

Découvertes

- Grève de Cap-à-L'Aigle.
- Port-au-Saumon.
- Port-au-Persil et la route qui y mène.

3.3.9 Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine

Description du secteur

Le corridor routier est délimité à l'ouest par le village de Saint-Siméon et à l'est par le village de Baie-Sainte-Catherine et le Fjord du Saguenay. Bassin visuel circonscrit au nord et au sud par les montagnes et les caps rocheux qui ceignent la route 138.

Saint-Siméon – charnière

C'est à cet endroit que l'on sent l'ampleur du fleuve. La rive-sud n'est plus apparente, ou du moins, seulement comme une fine bande plus foncée entre l'eau et le ciel. On note l'apparition des phares, symboles des paysages maritimes. Les plantations sont quasi absentes, ce qui contribue d'autant plus au caractère maritime des lieux.

En quittant le village de Saint-Siméon en progressant vers l'est, ce qui nous apparaissait comme une annonce de la mer disparaît graduellement. La route, qui s'était approchée du fleuve pour emprunter la traverse par bateau de Saint-Siméon, grimpe à nouveau en altitude. On progresse jusqu'à perdre complètement la vue du fleuve. Le paysage se traduit par des falaises et des caps, ponctué de lacs aux abords de la route. Le paysage est alors typique des paysages du bouclier canadien.

En arrivant à Baie-Sainte-Catherine, la route 138 redescend au niveau du fleuve et se repositionne comme la route côtière. À Baie-Sainte-Catherine, l'occupation est linéaire et le paysage, agro-forestier.

* Voir lexique en annexe 1.

En sens ouest, la progression est inverse et les vues qui se tournent vers les collines en quittant Baie-Sainte-Catherine, s'ouvrent graduellement vers le fleuve en arrivant à Saint-Siméon.

Attraits

- À Saint-Siméon, vue sur les îles du Saint-Laurent.
- Vitesse de circulation réduite dans Saint-Siméon accroissant l'impact visuel du panorama.
- Paysages variés : de lacs et de rivières, typiques du bouclier canadien; de mer avec l'estuaire; sauvage et peu habité.
- Peu soumis à la pression de développement.
- Fjord du Saguenay.
- Vitesse de circulation réduite dans Baie-Sainte-Catherine nous permettant de proposer des interventions qui auront un impact visuel plus important.
- Baie-Sainte-Catherine se pose comme un village côtier. Très petite communauté dans un immense paysage. Contraste des échelles humaine et géographique.
- Route verte empruntant la route 138 à partir de Saint-Siméon jusqu'à Baie-Sainte-Catherine.

Contraintes

- Faible signalisation, orientation et accessibilité vers les lieux de découverte.
- Isolement et précarité des services.

Découvertes

- Baie-des-Rochers, son quai, le réseau de sentiers de randonnée pédestre, les belvédères.
- Pointe aux Alouettes.
- Anse de Sable.
- Centre d'interprétation et d'observation de Pointe Noire.

3.4 Enjeux globaux et particuliers de mise en valeur

L'étude a relevé et identifié les enjeux les plus significatifs dans la réflexion de mise en valeur de la route 138. Les enjeux qui touchent l'ensemble du territoire sont regroupés selon les thèmes suivants.

❑ La route 138

Ces enjeux portent sur l'apport positif ou négatif que peut constituer la route 138 dans les milieux qu'elle dessert :

- l'axe de découverte des paysages et du terroir;
- la signalisation et l'orientation vers des routes de caractère;
- l'inconfort et l'insécurité des traverses urbaines pour l'usager (résident et visiteur);
- la contribution de l'axe routier à la promotion des arts, du terroir et des paysages du territoire;
- la valeur économique de la route 138;
- l'importance du débit routier créant un effet de frontière dans les milieux habités.

❑ Les vues

On retrouve de nombreuses références à cet aspect majeur de l'expérience visuelle du promeneur à partir de la route. Il appert que les enjeux saillants sont :

- la conservation des champs visuels panoramiques;
- la fermeture et l'appropriation des vues sur le paysage, le fleuve;
- la privatisation et la commercialisation des propriétés offrant des points de vue.

❑ Le paysage

La diversité des paysages est un élément marquant du territoire. Leur pérennité et leur évolution sont une préoccupation majeure signalée dans la plupart des études sous divers angles. Nous avons retenu les principaux aspects que sont :

- la visibilité des cicatrices paysagères* à proximité du corridor routier;
- la stimulation de la découverte des paysages naturels et culturels;
- la conservation des trois types d'espaces naturels définis : la forêt, l'espace ouvert (agricole), l'espace marin;
- l'appartenance du fleuve et des rivières au paysage et le patrimoine naturel du territoire;
- la diversification de la promotion des paysages (saisonnalité, luminosité);
- la capacité de faire des haltes aux abords de la route pour observer un point de vue.

❑ Les villes et villages

Une certaine opposition de valeurs se manifeste entre croissance urbaine et conservation des paysages. Il faut cependant regarder les points qui en révèlent l'enjeu.

Ce sont :

- l'étalement non contrôlé des périmètres urbains;
- la dispersion de l'occupation bâtie en ruban urbanisé (village-rue, village–rang) le long de la route 138;
- la faible lisibilité des entrées de villes et de villages;
- le mitage* par l'occupation résidentielle et la villégiature des côtes et des versants boisés;
- le caractère hétéroclite des nouvelles constructions;
- la prolifération hétéroclite de l'affichage (commercial, publicité et enseigne);
- le manque d'aménagement paysager et de mobilier urbain.

❑ L'expression des arts, les savoir-faire et le terroir

La mise en valeur artistique et esthétique de la région dépend de leviers qui touchent tout autant le tourisme d'attraits que la promotion de ses habitants et de leur culture. On y retrouve des enjeux aussi variés que :

- la mise en valeur touristique de l'image de quiétude de Charlevoix : un tourisme de détente à l'opposé d'un "tourisme en accéléré" de traversée de la région;
- la possibilité de choisir un parcours alternatif de découverte du terroir;
- la faible présence de petit patrimoine* et de tout aménagement soigné à proximité de la route 138;
  la consécration d'un langage et d'une forme architecturale distinctive;
- la formation des jeunes à l'appréciation et à la lecture des paysages de leur région;
- l'appauvrissement de la toponymie régionale.

* Voir lexique en annexe 1.

Chaque secteur* du territoire a également été analysé pour en identifier des enjeux qui leur sont particuliers et qui portent sur la relation de la route 138 à son milieu immédiat.

Secteur	Enjeux
Boischatel / L'Ange-Gardien	Bruit visuel qui brouille la lecture des repères identitaires Identité de la route 138 Accès riverain et conservation de la biodiversité
Château-Richer / Beaupré	Cohérence spatiale et vocationnelle des abords de la route 138 et de l'espace agricole, perte de la structure territoriale et paysagère Maintien de la relation avec le fleuve Accès riverain et conservation de la biodiversité
Beaupré /Saint-Tite-des-Caps	Recul du caractère forestier Industrialisation d'un paysage agro-forestier
Saint-Tite-des-Caps / Baie-Saint-Paul	Intégrité du paysage forestier
Baie-Saint-Paul	Vulnérabilité de la Côte Saint-Antoine (découverte panoramique de la baie et de l'Île aux Coudres) Qualité de l'urbanisation aux abords de la route 138 et du développement périphérique Identité de la route 138 dans la traversée d'agglomération*
Plateaux de Saint-Hilarion	Occupation hétéroclite des abords de la route 138 Appauvrissement et fermeture de l'avant-plan des panoramas et vues
Clermont/La Malbaie	Signature industrielle de la ville de Clermont Maintien de la qualité du corridor de la rivière Malbaie et de la baie Murray
La Malbaie / Saint-Siméon	Conservation de la vue sur le fleuve
Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine	Pérennité de la forêt Découverte du faciès de paysage du Bouclier canadien Pérennité et authenticité du village de Baie-Sainte-Catherine et de la Pointe Au Bouleau

* Voir lexique en annexe 1.

4. Concept de signature artistique

4.1 Une vision

Le présent concept s'est inspiré de la structure d'un scénario de film. Pourquoi? Parce que la route 138 est un tracé et un trajet qui transporte son voyageur dans l'espace sur plus de 200 km et dans le temps sur près de 2 heures. Sur ce trajet, le voyageur découvre une diversité originale et très variée de paysages découpés en 9 secteurs* et 20 expériences désignées par les « seuils* ». Ceci fait du trajet un des plus variés et inspirants du territoire québécois d'autant qu'on y ajoute la variété des formes géologiques, le découpage du profil côtier, l'interface avec les grands panoramas et une occupation du sol très morcelée.

Le lien qui a toujours existé entre la région de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est avec une tradition artistique riche à tous égards (littéraire, orale, cinématographique, picturale et photographique) exprime abondamment cette richesse et cette diversité.

Comment transcrire la tradition artistique dans le concept? Cette tradition, construite sur l'assise profonde de la région, s'est exprimée dans le « terroir » avec ce qu'il réunit de valeurs profondément enracinées. Il est le résultat des diverses empreintes résultantes d'une lente transmission. Pour l'exprimer dans le concept, il faut créer des ponts (passerelles) entre ce qui a été légué du passé, le potentiel encore inexploré et les nouvelles dimensions de terroir qui fondent le dynamisme du développement régional.

Quelle est la place de la route 138 dans ce concept? Cette route a joué plusieurs rôles. Elle a permis de désenclaver la région et d'accéder à un certain enrichissement. Elle a fait dos à la plupart des villes et villages en les contournant et, ce faisant, a conservé l'essentiel du caractère villageois, du patrimoine architectural et paysager de l'occupation humaine historique.

Il faut au préalable percevoir la notion que la route se révèle différemment selon que l'on roule d'est en ouest ou d'ouest en est. Les découvertes ne sont pas les mêmes, les ambiances* ne sont pas vécues avec la même perception. Le concept que nous présentons tente de redonner à la route 138 un lien identitaire avec la région qu'elle dessert et d'articuler une approche touristique basée sur l' « éloge de la lenteur », approche paradoxale pour une route du réseau supérieur avec une fonction de transit et de desserte touristique qui a aussi un rôle économique. Le concept tente d'exploiter la

* Voir lexique en annexe 1

route 138 pour lui donner une notoriété et en faire la voie d'accès à une richesse de « terroir » très présente à ses abords et souvent méconnue parce qu'aucunement signalée. C'est ce défi que le concept tente d'articuler.

Deux autres aspects sont à considérer dans la lecture du concept. La vision d'intervention s'inscrit dans un temps long, allant du court terme jusqu'à 30 ans, qui est le temps requis pour transformer un paysage. Également, la transformation de ce paysage doit s'enraciner dans les valeurs de la communauté et dans sa fierté à l'égard de son milieu. C'est pourquoi le partage et la participation du milieu à ce processus de construction de paysage doivent impérativement accompagner l'intervention. C'est le défi de l'évolution du paysage qui est indéniablement porté par les décisions quotidiennes de sa population résidente et des attentes de ses visiteurs.

4.2 Une identité

Mettre de l'avant l'éloge de la lenteur est en phase avec une autre façon de se déplacer sur un territoire. Cela constitue une façon différente de retenir la clientèle de passage et la population résidente. D'ailleurs, le tourisme lent, s'inscrivant dans les mouvements tels le « slow food » ou le « slow media », constitue une approche de tourisme durable. Pour comprendre les divers aspects de cette proposition, nous vous présentons un exercice non exhaustif cherchant à nommer ce que sous-tend l'éloge de la lenteur dans la découverte des paysages et dans la traversée du territoire.

Voici **la chaîne des suggestions** à laquelle nous vous invitons à contribuer :

L'éloge de la **lenteur** – la **dégustation** du terroir – la **découverte** du pays(age) – les **secrets** du terroir – les **haltes** du terroir – le chemin du **vieux pays**(age) – la route du **terroir** – la route des **paysages** – la **route** des haltes – la **quête** du pays(age) – à la r**encontre** du terroir – le **chemin** du terroir – de la **montagne** à la **mer** – chemins d'**art** et de terroir – route du **pays(age)** – la **traversée** du pays(age) – d'escale en **escale** – le **miroir** du pays – route du **retour** vers le pays – la **chaussée** du terroir – la route des **baladeurs** .

Pour développer cette identité, il sera impératif de partager la définition la plus rassembleuse avec le plus grand nombre dans le développement du projet.

4.3 Les axes de mise en valeur et principes d'intervention

Le développement du concept s'appuie sur quatre (4) axes de mise en valeur. Chaque axe a été choisi pour le rôle qu'il joue dans la mise en place d'une signature artistique de la route 138. Il faut rappeler que l'expression artistique, picturale et littéraire des XIX^{e} et XX^{e} siècles s'est principalement fondée sur :

- le regard intéressé d'une élite religieuse et sociale urbaine et nord-américaine à la survivance d'un terroir encore intouché par le processus d'industrialisation de la société occidentale;
- un courant artistique nord-américain d'« Arts and Crafts » intéressé à l'art vernaculaire émanant de la société rurale nord-américaine bien représentée dans la région de Charlevoix;
- la prise de position d'artistes de l'époque en regard des phénomènes de spoliation des ressources naturelles et du capitalisme industriel par une expression naturaliste des valeurs traditionnelles de retour aux sources, de vie simple et de protection de la nature;
- l'idéalisation du mode de vie simple et paysan et la quête du sublime initiée par le romantisme.

La tradition artistique s'est portée vers les éléments de représentation présents dans la région et valorisée par les auteurs que sont :

- les paysages emblématiques de la région, le fleuve et le massif laurentien;
- un terroir rural illustré dans les travaux des champs, de la forêt et l'architecture rurale villageoise ou fermière, le tout exprimant l'autarcie d'une population à l'époque préindustrielle;
- la présence d'une nature abondante d'eau par les rivières et les chutes, la pêche au saumon;
- la préséance d'une nature rude et belle, un ciel pur, une lumière toujours présente en toute saison où s'exprime une harmonie naturelle apparente.

Ce sont en premier lieu ces forces paysagères que le concept de signature artistique doit retenir et tenter de protéger de l'érosion du temps. Sans une certaine pérennité de leur présence, il ne peut y avoir de relation entre le paysage de maintenant et celui du corpus artistique valorisé par l'histoire de l'art régionale.

C'est pourquoi l'axe prioritaire de mise en valeur est celui de la survivance durable des **paysages** et recommande de :

- revendiquer le paysage comme un produit du terroir;

- pérenniser l'occupation et le caractère agricole des terres;
- créer ou conserver les ensembles boisés d'intérêt en tant qu'entités visuelles fortes dans le paysage;
- souligner le tracé ou le bassin visuel des rivières et l'influence de leur embouchure sur le façonnement du territoire et de la côte;
- mettre en place un conservatoire du littoral intégrant une notion de servitude publique d'accès au fleuve;
- acquérir une servitude de vue* sur le fleuve et les panoramas laurentiens, auprès des propriétaires des corridors visuels panoramiques identifiés comme artistiquement et esthétiquement significatifs;
- exploiter la mise en valeur nocturne (son et lumière) des composantes naturelles et culturelles significatives du paysage local en lien avec le corpus artistique de la peinture paysagiste de la région;
- valoriser les caractéristiques saisonnières des vues du parcours (luminosité, odeurs et sonorités) exprimées dans l'œuvre artistique portant sur la région.

Cependant, le concept ne saurait trouver de force de renouvellement dans le futur sans un travail sur le terroir qui forge l'identité de la région. Pour rejoindre l'identité d'une région, il faut pouvoir s'approcher de la vie locale et permettre de partager une histoire, des savoir-faire, une façon locale d'aménager le milieu de vie, des traditions et tout ce qui personnalise une communauté et qui rend l'expérience du visiteur… unique. Cette mise en valeur doit s'ancrer sur le patrimoine local, mais aussi miser fortement sur l'expression contemporaine que lui donne la communauté.

Pour concrétiser la mise en valeur locale de l'**identité et du terroir**, il est proposé de :

- diversifier et enrichir l'offre touristique actuelle en valorisant les attraits du terroir qui s'enracine dans la vie villageoise et la rencontre du milieu local;
- continuer de nommer le territoire et le terroir en mettant de l'avant les lieux-dits et les éléments culturels propres au territoire (œuvres artistiques, légendes, personnages) dans les diverses appellations des lieux de la communauté (route, école, jardin, gîte, commerce, etc.);
- miser sur les éléments de repère et d'identité de chaque communauté : l'église, les haltes, les montagnes et promontoires (belvédères, points de vue), route de caractère, cœurs de village, lieux de production (terroir);
- promouvoir une signature architecturale régionale;
- reconstituer une signature patrimoniale misant sur la route 138 en introduisant les éléments de petit patrimoine* sur les propriétés riveraines;
- pour tout projet de quelque nature qu'il soit, s'assurer que :

* Voir lexique en annexe 1.

- une équipe multidisciplinaire soit formée, intégrant au moins un artiste local, ce qui favorisera le processus créatif;
- le milieu participe aussi aux diverses phases de chaque projet;
- enfin, pour chacune des phases des projets, s'assurer de la qualité du design qui intégrera la signature artistique.

Le projet de signature artistique s'articulant sur la mise en valeur d'un axe routier régional de transit, la route 138, le concept doit exploiter toutes les possibilités de transformer l'expérience actuelle de l'automobiliste. Le défi de **l'aménagement de l'axe routier** est de proposer une nouvelle expérience de voyage à trois niveaux : ponctuelle, locale et étendue sur la durée du territoire parcouru. Il faut pour cela transformer le cachet de la route pour redonner au visiteur une expérience plus compatible avec la qualité des paysages traversés et valorisés par le passé. Pour ce faire, il faut réduire l'impact de plusieurs interventions problématiques sans nuire à l'accès aux paysages, offrir de nouvelles expériences de qualité dans les villages traversés en introduisant une signature artistique locale et diriger le promeneur vers des lieux plus compatibles avec l'image régionale exprimée par les artistes naturalistes de l'époque et de maintenant.

L'intervention vise à :

- formaliser le caractère villageois ou urbain des traversées d'agglomération*, y restaurer le langage de petit patrimoine* dans une signature locale, plus contemporaine en lien avec une facture traditionnelle, tout en sécurisant l'usage de la route pour tous ses utilisateurs;
- signaler les lieux de découverte, aménager leur accès et créer des voies de dégagement permettant de régler la sécurité de tout virage sur une voie locale;
- ennoblir la forêt dans une marge variable de la route 138, la jardiner pour en faire un attrait durable de paysage;
- identifier toute halte ou belvédère comme une fenêtre et un lieu de mise en valeur d'un panorama, du fleuve, d'une montagne ou d'une campagne;
- filtrer les éléments visuels irritants sans couper la vue sur les grands paysages;
- accompagner la proximité de la route avec les espèces locales (indigènes ou adoptées) que sont les plantes du terroir;
- revaloriser l'utilisation de l'ancien tracé de la 138 pour faire redécouvrir au visiteur le charme des paysages et des routes d'antan mis en scène* dans l'ensemble de l'œuvre picturale régionale.

L'ensemble du projet de mise en valeur dépend étroitement de l'image qu'il aura dans le milieu et dans les canaux de promotion touristique de la région. C'est pourquoi l'accent doit aussi être mis sur **la communication et la mise en marché** de la route 138 comme

* Voir lexique en annexe 1.

un nouveau produit, une nouvelle destination de découverte. C'est par cette route que les découvertes sont possibles et que la tradition artistique de la région se révèle. Il est suggéré de:

- intégrer une campagne de prospection photographique des paysages, en mettant l'accent sur les paysages décrits et peints dans le corpus artistique de l'époque;
- soutenir la promotion de la région avec une documentation photographique des paysages vernaculaires et panoramiques de la région;
- faire du territoire une œuvre de découverte par l'image, le récit (légendes, lieux-dits) et l'accompagnement des découvertes avec les écoles, les visites guidées touristiques;
- préparer une campagne promotionnelle sur le thème de « quitter la grand'route », « oser l'inconnu » « se fondre dans le paysage » « regarder ailleurs » « suivre le chemin qui surprend», « prendre le temps de se balader » ou « être ce peintre aventurier qui explore le territoire »;
- développer une application informatique, ligne radio ou codes QR pour introduire un dialogue entre les haltes afin d'échanger les informations sur les attraits qu'on peut trouver dans chaque secteur*.

4.4 Le concept de signature artistique, secteur par secteur

Chaque secteur* se voit proposer une thématique qui pourra inspirer l'action des municipalités. La thématique est le fil conducteur qui exprime la signature artistique dominante du secteur* et autour desquels s'organisent une ou des interventions.

La thématique s'exprime de deux façons : par l'ambiance* à créer ou à préserver – *l'ambiance est une intervention d'aménagement qui résulte en une expérience et une composition paysagère sur un territoire donné* – et par les scènes* à mettre en valeur sur le territoire. Ces scènes sont des points de vue, établis à partir de la route 138, et qui constituent des « tableaux » offerts au regard du promeneur. Ils requièrent une intervention de « restauration » ou de « conservation » qui vise leur pérennité au bénéfice de la collectivité et du visiteur.

En annexe 2 du document, le plan concept présente l'ensemble des thématiques, ambiances et scènes.

* Voir lexique en annexe 1.

4.4.1 Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien

Thématique : C'est par la route que se révèle le paysage

Ambiances :

- Chambres délimitant et encadrant les zones résidentielles.
- Escarpement boisé en continu.
- Points de vue sur le cordon bâti de l'avenue Royale.
- Agriculture urbaine et maraîchère – produits de niche en vue de maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux dans une visée de développement durable de l'économie locale.

Scènes :

- Vue de proximité sur le fleuve entre Boischatel et L'Ange-Gardien (1,5 km).
- Église de L'Ange-Gardien (vue sur ±3,0 km au total).
- Vue panoramique vers l'est sur le Mont-Sainte-Anne (à la sortie de L'Ange-Gardien) (près de 10km).
- Vue panoramique vers l'ouest sur l'Île d'Orléans, le pont et la silhouette des villes de Québec et de Lévis. (1,5km).

4.4.2 Secteur Château-Richer – Beaupré

Thématique : C'est par la route que se révèle le paysage

Ambiances :

- Chambres* délimitant et encadrant les zones résidentielles.
- Escarpement boisé en continu.
- Points de vue sur le cordon bâti de l'avenue Royale.
- Agriculture urbaine et maraîchère – produits de niche en vue de maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux dans une visée de développement durable de l'économie locale.
- Rivières symbolisant l'histoire du Pays des chutes et l'influence des embouchures des rivières sur le façonnement du territoire et de la côte.

Scènes :

- Promontoire où se trouvent le cœur du village, l'église et le couvent de Château-Richer. Scène se prolongeant jusqu'au quai Gravel et offrant une vue exceptionnelle sur le fleuve (église visible sur environ 3 km au total; couvent visible sur moins de 3 km et quai visible ponctuellement sur moins de 1 km).

* Voir lexique en annexe 1.

- Vue axiale directe vers l'est sur la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré. (Visible sur ±3 km dans un axe linéaire à partir de la rivière aux Chiens).
- Site de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré (se prolongeant au quai offrant une vue exceptionnelle sur le fleuve).

4.4.3 Secteur Beaupré – Saint-Tite-des-Caps

Thématique : Une promenade verte et ses paysages secrets

Ambiances :

- Traitement naturaliste d'une végétation dense (partie résidentielle de Beaupré).
- Majesté de la végétation forestière.
- Restauration du caractère parcellaire agro-forestier charlevoisien en alternance avec l'ouverture des vues panoramiques sur les Laurentides (de la Côte de la Miche au village de Saint-Tite-des-Caps).
- Création du vocabulaire de petit patrimoine* et verdissement* de l'occupation résidentielle (traversée de Saint-Tite-des-Caps).
- Pauses /découvertes de paysage dans les chemins de traverse (Canyon de Sainte-Anne, site Le repos (sommet de la Côte de la Miche), route de Saint-Joachim, avenue de la Montagne, avenue Royale, sentier des Caps).

Scènes :

- Côte de la Miche dans les directions est (entrée dans le domaine forestier de la région charlevoisienne) et ouest (le couvert forestier sert de cadre au tableau qui met en scène le fleuve, l'Île d'Orléans et la silhouette de la ville de Québec). Soulignons notamment la luminosité qui embrasse la silhouette de la Ville de Québec en fin de journée.
- Vue sur le village de Saint-Tite-des-Caps, les champs, les cultures, la forêt et la silhouette des montagnes (Mont Raoul-Blanchard), en sens est comme en sens ouest.
- Vue ponctuelle vers le nord sur les champs en avant-plan, la forêt au plan intermédiaire et les montagnes en arrière-plan. (moins de 1 km).

4.4.4 Secteur Les Caps

Thématique : La forêt charlevoisienne

Ambiances :

- Majesté de la végétation forestière et vues panoramiques aux sommets des Caps.

* Voir lexique en annexe 1.

- Pauses/découvertes de paysage : Le Massif, Petite-Rivière-Saint-François.
- Découverte de la forêt selon un mode piétonnier via les sentiers récréatifs en réseau tels le Sentiers des Caps, le sentier Gabrielle-Roy, etc.

Scène :

- Vues typiques sur les monts et vallées à partir des points hauts de la route 138 (en sens est comme en sens ouest).

4.4.5 Secteur Baie-Saint-Paul

Thématique : Le charme d'une ville charlevoisienne

Ambiances :

- Intégrité forestière des collines de Cap-au-Corbeau, Cap-aux-Rets et de la montagne de la Pointe en regard du mitage* immobilier et de la privatisation des vues.
- Place au piéton dans la traversée de l'agglomération et réseau vert reliant Baie-Saint-Paul à la vallée du Gouffre et aux collines environnantes.

Scènes :

- Les contreforts des Laurentides et la vallée du Gouffre avant le croisement de la route 381.
- Les panoramas de la côte Saint-Antoine sur la vallée du Gouffre, l'embouchure de la rivière du Gouffre, le fleuve et l'Île aux Coudres.

4.4.6 Secteur Plateaux de Saint-Hilarion

Thématique : Dans l'intimité du panorama laurentien

Ambiances :

- Exposition continue sur les contreforts des Laurentides par l'alternance des paysages ouverts (champs) et fermés (forêts).
- Majesté de la végétation forestière charlevoisienne.
- Création du vocabulaire de petit patrimoine* et verdissement* de l'occupation urbaine (traversée de Saint-Hilarion).
- Pauses/découvertes de paysage : montagne à la Croix, la rue Principale et le circuit touristique de la route des Montagnes.

Scènes :

- Vue continue sur le massif laurentien avec le jeu des lumières et des saisons.
- Église de Saint-Hilarion.

* Voir lexique en annexe 1.

4.4.7 Secteur Clermont – La Malbaie

Thématique : La vallée des décors : du rural à l'industriel + de la montagne à la rivière + de la rivière à l'estuaire

Ambiances :

- Paysage de la vallée : montagnes, abords agricoles pentus, ondulations du paysage agricole (chemin de la Vallée).
- Tableaux panoramiques dans la traversée de Clermont au rythme des ouvertures et fermetures des vues sur les sites commerciaux et industriels.
- Pauses/découvertes de paysage (belvédère de Clermont, parcours des berges, chemin de la Vallée, route 362 via le boulevard de Comporté, pont et rivière de la Malbaie).

Scènes :

- Belvédère de la croix (Clermont).
- À l'entrée du centre-ville de La Malbaie : vue axiale sur l'église (repère), vue latérale sur le palais de justice en rive opposée (mise en lumière).
- Au pont de la rivière Malbaie, la vue vers la vallée et la rivière.
- À la sortie du pont, direction Cap-à-l'Aigle : Halte « Cabot » avec accès automobile à la grève et à la baie (pêche, pique-nique et accès au bord de l'eau).
- Halte Pélican : belvédère très fréquenté car il donne une vue dégagée sur la baie.

4.4.8 Secteur La Malbaie – Saint-Siméon

Thématique : Vivre le fleuve et ses humeurs

Ambiances :

- Alternance et contraste des vues du fleuve et de la forêt.
- Champ visuel ouvert et continu sur les terres agricoles et le fleuve (Cap-à-l'Aigle).
- Pauses/découvertes de paysage des chemins de traverses (route du village de Saint-Fidèle et de Port-au-Persil).
- Renforcer le caractère maritime du paysage; valoriser la diversité des atmosphères créées par les embruns, écumes, houles, marées, levers-couchers de soleil, la luminosité, les brumes, brouillards, glaces, etc.
- Haltes et panoramas exceptionnels (église de Cap-à-l'Aigle, Carrefour d'accueil et d'orientation du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (Parcs Canada) à Saint-Fidèle, halte côtière de Saint-Siméon).

Scènes :

- Vue panoramique sur le fleuve, l'ancienne église de Cap-à-L'Aigle et les coteaux du rang Sainte-Mathilde.

- Au niveau du chemin des Jalins: vue vers l'ouest jusqu'au mont des Éboulements.
- L'embouchure de la rivière Port-au-Saumon visible de la route 138, lorsqu'on descend vers l'est dans l'amphithéâtre naturel.
- Le cordon du village de Saint-Siméon avec sa plage et sa traverse offrant une vue panoramique sur le fleuve, les îles à proximité et un caractère de bord de mer.

4.4.9 Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine

Thématique : La puissance de la nature : entre Bouclier canadien et estuaire maritime du Saint-Laurent

Ambiances :

- Atmosphère du Bouclier canadien : lacs et tourbières, affleurements rocheux, lacs très présents (en avant-plan), caractère sinueux du tracé routier.
- Baie-Sainte-Catherine, havre habité dans une nature à l'état brut, point d'orgue dans un long voyage côtier. Le caractère de Baie-Sainte-Catherine n'est pas teinté par les paysages de Charlevoix, mais par son appartenance au fjord et à l'estuaire. La taille ramassée du village contraste avec l'immensité des éléments naturels que sont les montagnes, le fleuve et le fjord.
- La ponctuation des haltes et des chemins qui donnent accès à des points de vue et des panoramas exceptionnels : Baie-des-Rochers, Deuxième lac du Séminaire, halte d'observation à Baie-Sainte-Catherine, Centre d'interprétation de Pointe Noire.

Scènes :

- Vue panoramique sur le fleuve et la route de l'Anse-au-Mange-Lard à proximité de Saint-Siméon.
- Découverte de l'estuaire à la sortie du territoire des lacs.
- Fjord et traverse de Baie-Sainte-Catherine / Tadoussac.

5. Le Plan paysage détaillé

La réalisation du Plan paysage se présente en deux volets. Le premier indique les pistes et mesures d'intervention répondant au concept. Chacune de ces pistes représente une composante qui développe la signature artistique proposée au concept. Pour chacune des pistes, les mesures d'intervention suivantes s'appliquent à l'ensemble du territoire. Une matrice précise par secteur* la pertinence de l'application de chaque mesure. Cette dernière, intitulée « Pertinence des mesures d'intervention par secteur », se retrouve en annexe 5 du document.

Afin d'illustrer ces pistes d'intervention, des images de référence ont été compilées par thème. Elles sont regroupées en annexe 3 du présent document. Chaque sujet comporte un ou deux feuillets de photos exprimant l'intention d'aménagement. De plus, pour certaines des pistes d'intervention, des croquis d'intention et des coupes schématiques ont été réalisés. Ces derniers se trouvent en annexe 4. On y réfère par la note associée sous le titre de chaque mesure concernée par lesdits croquis et coupes.

Le deuxième volet sert de boîte à outils en proposant des intentions d'aménagement plus précise pour chaque secteur*. Les mesures sont précisées et adaptées aux caractéristiques de chaque secteur*. C'est ce qui est présenté dans le chapitre 5.2 **Les mesures d'intervention applicables par secteur*.**

Finalement, en annexe 6 du document, ces mesures par secteur sont mises en plan et les scènes à mettre en valeur sont identifiées.

Le Plan paysage a retenu les **pistes d'intervention** suivantes :

- ❑ Les traversées d'agglomération
- ❑ Les lieux de découverte
- ❑ La forêt
- ❑ Le verdissement*
- ❑ Les haltes
- ❑ Paysage/produit du terroir
- ❑ Les vues
- ❑ Les scènes*

* Voir lexique en annexe 1.

5.1 Mesures et intentions d'aménagement

5.1.1 Les traversées d'agglomération

La traversée d'agglomération* est, par excellence, la signature par laquelle la municipalité exprime sa culture. La signature artistique d'une traversée d'agglomération* se révèle par tous ses éléments. Il faut, dans chaque municipalité, identifier le site qui sera le centre d'attraction (point d'arrêt obligé) pour profiter de l'atmosphère du lieu et diriger le promeneur vers un parcours de découverte. La municipalité devrait y installer une œuvre d'art puisée de son patrimoine (sculpture permanente ou installation, murale, mosaïque minérale ou végétale, cadran solaire, fontaine, etc.) sur une place qui dessert autant le résident local que le visiteur, en visant, si possible, à les faire se rencontrer. Sur toute la traversée, le mobilier urbain (éclairage, mobilier, signalétique, panneau d'information, clôture, kiosque, muret, jardinière, etc.) témoigne du caractère distinctif que se donne la municipalité. C'est pourquoi la participation d'artisans ou le choix des matériaux permet de trouver une évocation de ces objets dans le patrimoine local. Le choix floral, ou plus largement végétal, est une façon de rendre incontournable la visite et de lui donner une sensibilité artistique unique au niveau de la forme, de la couleur et de l'odeur. La municipalité devrait utiliser dans ses aménagements des éléments permanents qui sont sa « carte postale » et des éléments plus variés qui s'adaptent au besoin de sa « mode saisonnière ». Par exemple, le multimédia, le Land Art, les spectacles sons et lumières, etc. peuvent faire partie de sa signature artistique. La démarche d'aménagement de la traversée d'agglomération* requière que la municipalité prenne les mesures suivantes :

- ❑ conférer un caractère distinctif propre à chaque village traversé par la route 138 par le choix des éléments qui seront intégrés au design du corridor routier;
- ❑ travailler à une signature unifiée du langage de petit patrimoine* des propriétaires riverains (choix de matériaux et de couleur), s'inspirer des matériaux et des ressources locales en recourant, notamment, au travail de la pierre, du bois et des techniques développées par les artisans de la région;
- ❑ créer une place ou bande d'arrêt en marge de la route (associé ou non à un point de service) à un point de traverse piétonne pour que le visiteur puisse faire une pause; équiper cette place de mobilier et d'information sur le village traversé;
- ❑ bonifier l'aménagement du corridor routier incluant les propriétés riveraines au plan de la sécurité de tous les usagers et de la fluidité de sa fonction de transit; lui conférer un caractère d'urbanité;
- ❑ structurer et unifier l'aménagement des propriétés existantes dès l'entrée dans la ville notamment en matière de stationnement, d'affichage et d'entreposage;

* Voir lexique en annexe 1.

- planter la marge de recul (avant-plan) d'équipements commerciaux ou d'entreposage selon divers dispositifs permettant de filtrer la vue sur les équipements de proximité, sans restreindre la vue sur le panorama et faire un choix d'espèces végétales donnant une signature distinctive au milieu traversé et pouvant s'inspirer de l'environnement (maritime pour le fleuve, forestier pour les Laurentides);
- éliminer toute enseigne ou pré-enseigne publicitaire en dehors des périmètres d'urbanisation et favoriser l'utilisation de la signalisation du ministère du Tourisme (bleue).

5.1.2 Les lieux de découverte

(Voir croquis d'intention «Entrée de village» en annexe 4)
Sur le parcours de la route 138, chaque village possède des trésors cachés qui sont précieux dans la culture locale. La signature artistique de la route 138 vise à guider le visiteur vers ces lieux de découverte qui sont souvent des témoins bien préservés du patrimoine artistique et qui ont marqué l'histoire du village et de ses créateurs. Ces lieux sont des « cœurs de village », des « chemins de traverses », des aventures de « paysages à découvrir ». Pour cela, il faut que le carrefour de jonction à la route 138 soit bien identifié et accueillant. C'est pour cela que la signalisation et l'aménagement du site d'information ont avantage à être structurés à l'échelle régionale mais il reste préférable que chaque municipalité lui donne une couleur locale. Un lieu d'information dans le village doit être clairement indiqué et, si possible, qu'une visite guidée des attraits du patrimoine et du paysage culturels soit disponible pour des petits groupes. Les mesures qui permettent de réaliser ce type d'intervention sont:

- orienter le visiteur pédestre ou cycliste vers l'ancien tracé de la route 138 pour offrir une alternative de circulation en chaussée partagée sur des routes moins fréquentées;
- créer un pictogramme pour identifier les routes et sentiers qui ont valeur d'attrait pour la promenade ou la marche;
- baliser ces routes ou chemin avec des bornes qui leur confèrent un caractère distinctif d'une route de transit;
- positionner aux entrées de chaque municipalité un panneau (code brun du MTQ) avec pictogrammes de signalisation des attraits thématiques du territoire/points de visite (point de vue, halte, rivière, croix, cimetière/église, architecture, monument, etc.) et signaler la distance au raccordement de la route (ou chemin) de destination;
- intégrer un marquage au sol et un élément signalétique (panneau, portail, édicule, colonne ou borne) ainsi qu'une voie de dégagement pour les véhicules se dirigeant vers la route/chemin de destination en collaboration avec le ministère des Transports du Québec;
- rendre accessible la rive du fleuve, les embouchures et corridors des rivières et créer une structure de fiducie foncière pour pérenniser les usages publics et permettre les interventions d'aménagement ou de protection;

- lors de la réfection des ponts au-dessus des cours d'eau, s'assurer que les nouveaux garde-corps permettent un accès visuel (éviter l'utilisation de garde-corps en béton de type New-Jersey) vers la rivière traversée, tout en répondant aux normes du ministère des Transports du Québec.

5.1.3 La forêt

(Voir croquis d'intention «La forêt majestueuse de Charlevoix» en annexe 4)
Dans le corpus de la peinture régionale traditionnelle, la forêt est représentée comme un milieu d'accompagnement de la peinture du monde agricole, un arrière-plan du paysage rural ou villageois avec des parcelles boisées ou l'horizon du Bouclier Canadien. À l'époque, l'artiste peintre semblait porter un intérêt secondaire à la forêt (accessibilité, confort et intérêt pictural moins immédiats) alors que, pour la population, le travail en forêt était dur mais essentiel à la survie de la famille rurale. Dans son roman *Menaud, maître-draveur*, l'écrivain Félix-Antoine Savard a saisi et décrit cette expérience collective, depuis lors disparue. Cette vaste forêt, bordée ou traversée par la route 138, représente au plan régional un élément fort du paysage et constitue au moins 30 % du paysage de la distance parcourue sur la route 138. C'est donc devenu une composante intrinsèque de la signature artistique de la route tant pour le résident que pour le visiteur. Les mesures préconisées visent à renforcer à long terme une qualité de paysage que les générations futures apprécieront comme le témoin de proximité de l'œuvre picturale qui a attiré autant d'artistes épris de la région. Les recommandations sont de :

- établir un corridor écologique* d'une largeur d'au moins 100 mètres de part et d'autre de la route 138 dans les secteurs* forestiers ou en friche;
- replanter le corridor avec la diversité des espèces représentatives des peuplements anciens de la région adaptées aux conditions édaphiques et climatiques du territoire et aux conditions des abords routiers;
- favoriser l'évolution du corridor vers une diversification et un étalement accru de la longévité des peuplements afin d'obtenir un caractère forestier stable et typique du patrimoine forestier de la région ou du milieu local.

5.1.4 Le verdissement

(Voir croquis d'intention «Escarpement» et «Secteur industriel» ainsi que coupe schématique «Verdissement et protection des vues» en annexe 4)
Le paysage s'est transformé de plusieurs façons avec l'évolution de l'économie régionale. Les symboles de la signature artistique chère aux peintres paysagistes ont pâti de l'érosion du caractère de nombreux paysages. Si dans plusieurs cas les panoramas ont disparu avec l'enfrichement du paysage agricole, dans autant de cas, le déboisement associé à la construction des nouveaux parcs immobiliers ainsi que la qualité discutable

* Voir lexique en annexe 1.

de leur aménagement ont altéré l'intégrité des composantes emblématiques fortes du paysage régional.

C'est dans cette optique que le verdissement* est une stratégie d'intervention qui, appliquée sur une base continue, donne des résultats probants. Sur plusieurs années – on parle de 15 ans –, le verdissement* donne une patine « végétale » aux parcs immobiliers généralement implanté en sol agricole. Il permet de redonner continuité et force à des ensembles boisés d'intérêt comme composantes de la signature artistique du paysage régional. Enfin, le verdissement* résout de diverses façons l'impact visuel des installations industrielles et commerciales sans priver le visiteur de continuer à jouir des vues spectaculaires des grands panoramas. On parle ici d'une stratégie de réhabilitation des composantes de la signature artistique régionale qui vise à :

- planter (reboisement, naturalisation ou verdissement*) en continu les masses boisées existantes afin de créer des ensembles boisés d'intérêt et des unités visuelles fortes dans le paysage;
- naturaliser les pentes dans les secteurs* à dominante boisée en voie d'urbanisation où l'impact visuel du mitage* est marqué;
- intégrer les rubans résidentiels de part et d'autre de la route 138 à une trame verte de largeur variable mais d'au moins 10 mètres avec un indice de canopée* d'au moins 30 %;
- mettre en place des zones tampons densément plantées (avec talus au besoin) pour fermer les vues sur des activités industrielles ou d'entreposage en bordure de la route 138;
- identifier, en périphérie de la route 138, les dispositifs de plantation permettant de réduire ou masquer l'impact visuel de leur présence dans chaque secteur* où les lignes de transport d'énergie sont visibles à partir de la route.

5.1.5 Les haltes

(Voir croquis d'intention «Aménagement d'une halte» en annexe 4)
L'aménagement des haltes est un ancrage fort de la signature artistique de la route 138. Ce sont des arrêts stratégiques qui donnent à voir, à connaître et à apprécier les thèmes de prédilection des peintres paysagistes – le fleuve, le massif laurentien, les champs, l'horizon, les rivières, etc. Par ailleurs, ce sont des lieux d'arrêt pour informer le visiteur et lui présenter « en bref » l'essence de la région traversée et lui donner le goût de s'y arrêter et d'y séjourner. Les haltes devraient porter un nom évocateur de la marque régionale (lieu-dit, personnage de référence ou dénomination propre). L'aménagement d'une halte doit être riche, nourri d'informations, ludique, attrayant et beau. L'investissement dans la halte est identique à celui d'une vitrine pour un commerce. Il est impératif d'utiliser la halte avec une signature artistique forte exprimant la créativité locale

* Voir lexique en annexe 1.

dans toutes ses dimensions – artistique, culinaire, événementielle, patrimoniale. Une halte qui propose de la diversité est une halte où l'on revient. La visite d'une halte constitue une expérience à part entière, un condensé de la richesse régionale. C'est un peu ce que serait un centre de découverte ou d'interprétation pour la municipalité. Son aménagement doit prévoir de :

- développer des outils d'interprétation mettant en valeur le développement de la région dans les haltes, tant dans ses aspects culturels, économiques, et environnementaux sous l'angle de la découverte du milieu local;
- pourvoir les haltes d'une table d'orientation avec indication des lieux-dits de la région;
- intégrer une tour d'observation aux points de vue panoramiques exceptionnels;
- identifier toute halte ou belvédère dès l'entrée de la municipalité par un pictogramme précisant les services disponibles (information, pique-nique, quai, départ de promenades, disponibilité de guide, etc.);
- relier la halte avec les autres haltes du parcours pour en créer un réseau régional d'informations et de référence (via une application informatique) pour se guider sur le territoire;
- favoriser l'arrêt du voyageur en équipant toute halte (à proximité d'un milieu villageois ou d'un attrait de promenade et de visite locale) de bornes de recharge électrique et l'informer sur leur disponibilité dans les autres haltes du trajet;
- sécuriser l'accès automobile ou piéton à la halte ou pourvoir un stationnement à proximité et assurer une traverse ou un accès piétonnier sécuritaire bien identifié sur la chaussée de la route 138.

5.1.6 Le paysage, produit de terroir

Cette option qui fait du paysage un « produit de terroir » est directement liée à la signature artistique spécifique au projet. Pour pérenniser le paysage d'antan, il faut travailler à l'échelle régionale et en maintenir les grandes caractéristiques dans chaque coin de pays (forestier, agro-forestier, maritime, etc.), Pour offrir un paysage qui renouvelle l'attrait pour ce dernier, il faut le « cultiver », introduire de nouveaux attraits dans la municipalité. Les municipalités peuvent se choisir un caractère propre par une proposition artistique de l'aménagement de leur territoire urbanisé : le fleurissement, la signalisation locale, l'artisanat dans l'aménagement. En dehors du périmètre urbanisé, il est possible d'associer des interventions artistiques à la pratique agricole, de créer des ambiances* par le choix de la plantation et le style d'aménagement des parterres des habitations et des entreprises, de sélectionner des vues pittoresques à conserver. Chaque action en ce sens apporte une contribution à donner une saveur locale au paysage de chaque municipalité. Voici notamment des mesures qui peuvent contribuer à cet objectif :

- privilégier l'ensemencement d'espèces indigènes dans la région ou acclimatées localement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité dans une approche de gestion différenciée des espaces verts;
- lier chaque municipalité au parrainage d'une famille de plantes, ou d'une pratique agricole à caractère artistique (choix de culture, tracé de culture, etc.);
- relever sur le territoire de chaque municipalité l'évolution des superficies boisées (forêt ou plantation), agricole (culture, plantation, friche) et de la distance linéaire de vue sur le fleuve ou la rivière afin de caractériser la mosaïque du paysage et se doter d'indicateurs du seuil critique de sa transformation;
- rendre les cours d'eau traversés par la route régionale visuellement accessibles;
- contrecarrer la diminution ou l'abandon de l'agriculture par l'introduction de productions diversifiées mettant en valeur des traits particuliers du terroir;
- rechercher une mise en valeur des bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial par une réutilisation qui soit compatible avec le milieu et les activités environnantes en partenariat avec les propriétaires concernés.

5.1.7 Les vues

(Voir coupes schématiques «Verdissement» ainsi que «Verdissement et protection de vues» en annexe 4)

La peinture, qui a exprimé la force des paysages de la région sur les terres agricoles, le fleuve et les montagnes, s'est abondamment référée à la diversité et à l'abondance des vues et des panoramas. Le défi de conserver à la région sa qualité visuelle est la préservation des vues typiques consacrées par les artistes qui les ont magnifiées et interprétées, chacun dans son style. Comme ce sont les vues qui définissent l'image de marque de la région, c'est une composante prioritaire à protéger car la disparition des vues par la déprise agricole est grandissante depuis plus d'une décennie. Il faut agir sur les sites prioritaires qui seront identifiés par chaque municipalité et les mesures qui doivent être mises en place sont de :

- adapter la notion de servitude de vue au dégagement des vues à partir de la route 138 sur le fleuve et les panoramas laurentiens;
- créer une entente de servitude volontaire avec les propriétaires pour assurer la pérennité de l'accessibilité de la vue;
- soutenir l'activité agricole comme composante essentielle du maintien de l'ouverture des panoramas en documentant dans chaque municipalité les propriétés concernées par la protection des vues*, en rencontrant les propriétaires, en identifiant les cibles d'intervention (activité agricole, entretien des lisières, etc.);

* Voir lexique en annexe 1.

- identifier les sites industriels/commerciaux visibles à partir du corridor routier (poste de transformation, sablière, gravière, carrière, entreposage d'équipements ou de matériel) et recommander des mesures d'intégration voire de fermeture visuelle.

5.1.8 Les scènes

Chaque scène* sélectionnée a le rôle d'affirmer la signature d'un lieu et de définir une expérience marquante du voyage. C'est pourquoi il faut travailler à sa mise en scène dans une approche théâtrale de l'intervention. Certaines scènes* peuvent être le point de départ d'une animation urbaine qui attire le visiteur vers un parcours de découverte (patrimoine, attraits locaux, artisans, etc.). Certaines scènes* sont des panoramas qu'offre la route et qui doivent être, autant que possible, soustraites à la pollution visuelle (poteaux, affichage, construction intrusive, etc.). Ces moments forts du voyage sont des icônes que la photographie d'art doit capter et présenter dans les haltes (carte postale, photos des lieux en diverses saisons ou heure de jour/nuit). Chaque scène constitue la signature artistique d'une expérience esthétique offerte au visiteur et doit être utilisée comme référence dans chaque halte du trajet.

- Définir, à la suite d'un relevé photographique, le cadrage* de la scène à protéger ainsi que la distance sur laquelle cette scène doit conserver ses caractéristiques;
- Identifier les cicatrices paysagères altérant sa valeur visuelle ainsi que les mesures correctrices et d'intégration;
- Développer le plan lumière (pouvant inclure le sonore selon les cas) de chaque mise en scène en associant l'éclairage des ensembles architecturaux, les éléments naturels distinctifs et le balisage de la circulation sur les lieux / espaces qui y sont associés.

5.2 Les mesures d'intervention applicables par secteur

5.2.1 Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien

- Utiliser les ronds-points (demi-tours) pour créer des haltes d'accueil. Aménager le rond-point et l'axe de la traversée de la triple ligne de transport d'énergie en aire d'interprétation des zones humides du rivage fluvial et de l'approvisionnement électrique des villes québécoises à partir des grands barrages du Québec.
- Relier ces haltes aux attraits de l'avenue Royale par une traverse piétonne sécurisée.
- Dégager des points de vue sur l'avenue Royale à partir des haltes sur la route 138.

* Voir lexique en annexe 1.

- Relier ces haltes en un conservatoire littoral protégeant l'accès public à la continuité du rivage et de ses panoramas.
- Stabiliser le ravinement et naturaliser en continu l'escarpement de la Côte-de-Beaupré dans le respect de ses composantes géomorphologiques et édaphiques afin de créer une unité visuelle de cette ligne forte du paysage.
- Exploiter le terre-plein central sur une distance de 1,5 km pour marquer l'entrée du secteur* (ouest) par une plantation massive (arborescente et florale), avec un aménagement distinctif (mosaïculture, élément sculptural ou structure de signalisation d'accueil).
- Planter les secteurs résidentiels avec un indice de canopée* de 30 % et les ceinturer avec une bande d'au moins 5 mètres (zone tampon avec stratification végétale).
- Maintenir la présence du caractère agricole des lieux (agriculture urbaine/produits de niche). Maraîchage mixte de production et de loisir. Possibilité de développer un marché hebdomadaire et kiosques de vente.
- Inciter les entreprises commerciales ayant vue sur le fleuve à ouvrir une terrasse, une aire d'accueil ou de repos y donnant un accès visuel.

5.2.2 Secteur Château-Richer – Beaupré

- Utiliser les ronds-points (demi-tours) pour créer des sites d'accueil et de services.
- Relier entre eux les attraits du secteur (fleuve et avenue Royale) par des traverses piétonnières sécurisées.
- Constituer un pôle de promenade piétonne reliant les divers niveaux du village de Château-Richer à la berge du fleuve et au quai Gravel.
- Dégager des points d'accès visuel au croisement des cours d'eau avec la route 138, ainsi que sur l'avenue Royale à partir des haltes sur la route 138.
- Relier les ronds-points, le pavillon d'accueil récréotouristique, les embouchures des rivières, les zones inondables, l'ancienne plage Jacques, le terrain des Pères Rédemptoristes, le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, le quai de Château-Richer et l'espace riverain de L'Ange-Gardien en un conservatoire littoral protégeant l'accès public à la continuité du rivage et de ses panoramas.
- Stabiliser le ravinement et naturaliser en continu l'escarpement de la Côte-de-Beaupré dans le respect de ses composantes géomorphologiques et édaphiques afin de créer une unité visuelle de cette ligne forte du paysage.
- Planter les secteurs résidentiels avec un indice de canopée* de 30% et les ceinturer avec une bande d'au moins 5 mètres (avec stratification végétale).
- Développer l'agriculture urbaine/produits de niche. Maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux. Maraîchage mixte de production et de loisir avec possibilité de développer un marché hebdomadaire et kiosques de vente.

* Voir lexique en annexe 1.

- Exploiter la présence des chutes (Côte-de-Beaupré, le « pays des chutes » (*Henry-David Thoreau*), l'escarpement et les scènes* dans un plan lumière intégré. Concevoir un plan lumière des scènes* en y incluant des éléments d'animation avec une approche événementielle au niveau de l'horaire, des effets visuels et des moments forts de l'année en fonction de l'histoire du lieu.
- Inciter les entreprises commerciales ayant vue sur le fleuve à ouvrir une terrasse, une aire d'accueil ou de repos y donnant un accès visuel.

5.2.3 Secteur Beaupré - Saint-Tite-des-Caps

- Signaler et aménager des haltes aux points d'accès du canyon de Sainte-Anne, du site Le repos (sommet de la Côte de la Miche), de la route de Saint-Joachim et de l'avenue de la Montagne.
- Marquer la traverse de la route 138 au carrefour du poste d'accueil du sentier des Caps et permettre l'arrêt et le virage sécuritaire des automobilistes.
- Aménager les entrées/sorties du village de Saint-Tite-des-Caps au raccordement de l'avenue Royale/route 138 ainsi qu'à celui de l'avenue Royale et de l'avenue de la Montagne.
- De la Côte de la Miche au village de Saint-Tite-des-Caps : maintenir le caractère du parcellaire agro-forestier qui donne accès au panorama laurentien.
- Partie urbanisée de Beaupré : densifier la plantation (secteur résidentiel) et resserrer le champ visuel de la route 138.
- Planter le secteur Des Chenaux d'une trame verte de largeur variable d'au moins 10 mètres à partir de la route 138 avec un indice de canopée* d'au moins 30 %.
- Concerter, avec les propriétaires, les plans de gestion forestière favorisant la conservation d'un corridor écologique* et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.
- Dégager la vue sur les contreforts des Laurentides de la présence de toute ligne de distribution électrique en jumelant les lignes de distribution électrique et téléphonique au sud de la route.

5.2.4 Secteur Les Caps

- Aménager une halte d'information à la croisée de la route 138 et de celle de Petite-Rivière-Saint-François.
- Signaliser et sécuriser l'accès aux sentiers pédestres régionaux (des Caps, Gabrielle-Roy).
- Aménager une entrée officielle au Massif de Charlevoix.
- Maintenir l'accès à l'ancien site du Montagnard afin de permettre un arrêt avec point de vue en direction de Baie-Saint-Paul.

* Voir lexique en annexe 1.

- Rétablir en bordure de voirie, l'établissement d'une flore indigène qui illustre la saisonnalité des effets (entre croissance, floraison, dormance et gel).
- Concerter, avec les propriétaires, les plans de gestion forestière favorisant la conservation d'un corridor écologique* et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.
- Afin de limiter le fractionnement du corridor écologique*, jumeler les accès aux propriétés riveraines.
- Reculer toute construction ou intervention au-delà de la marge de recul du corridor écologique*.

5.2.5 Secteur Baie-Saint-Paul

- Aménager une halte au Moulin La Rémy.
- Établir un point d'information au croisement des routes 138 et 381.
- Protéger l'intégrité forestière des collines de Cap-au-Corbeau, Cap-aux-Rets et de la Montagne de la Pointe du mitage* immobilier et de la privatisation des vues.
- Orienter la circulation de promenade vers le parcours panoramique de la Route des Montagnes, vers le chemin Saint-Laurent, vers la traversée villageoise et vers le chemin de la Pointe.
- Structurer la traversée de l'agglomération en intégrant l'ensemble des composantes de l'aménagement d'un milieu urbain offrant :
  - le cadre de confort et de sécurité pour le piéton;
  - un réseau vert ceinturant les équipements commerciaux et raccordant la rivière du Gouffre aux collines (cyclable et piétonnier);
  - une signature architecturale distinctive de la spécificité charlevoisienne et promouvant un concours d'architecture auprès des promoteurs;
  - un plan de verdissement* urbain, en priorité, pour le secteur résidentiel et le réseau de voirie;
  - un traitement des raccordements de rues locales à la route 138 visant l'apaisement de la circulation.
- Limiter l'aire de dégagement forestier sur un terrain privé pour toute implantation bâtie à moins de 40 % pour toute propriété de moins de 1500 m^2 et d'au plus d'une superficie égale à 3 fois la superficie bâtie dans tout autre cas.
- Identifier sur la côte Saint-Antoine et dans le corridor de la rivière du Gouffre les points de vue qui doivent être protégés d'une privatisation de vue.

* Voir lexique en annexe 1.

5.2.6 Secteur Plateaux de Saint-Hilarion

- ❑ Diriger le promeneur vers le village de Saint-Hilarion à partir de l'ancienne entrée ouest de la municipalité (rue Principale) avec :
  - le montage de pictogrammes indiquant les attraits de la municipalité;
  - l'aménagement d'une halte d'information au point de raccordement de la route 138 à la rue Principale.
- ❑ Aménager une aire d'accueil au site dit La Renardière.
- ❑ Aménager une halte d'observation au belvédère de la montagne à la Croix.
- ❑ Signaler le raccordement au rang du ruisseau des Frênes et proposer ce parcours panoramique aux promeneurs.
- ❑ Aménager la traversée d'agglomération* (route 138) avec les caractéristiques suivantes: verdissement*, marquage et sécurisation des traverses piétonnes, délimitation des accès véhiculaires aux propriétés, plantation des marges de recul (avant-plan) des équipements commerciaux ou d'entreposage selon divers dispositifs pour filtrer la vue sur les équipements de proximité sans restreindre la vue sur le panorama.
- ❑ Récupérer un tronçon de l'ancien tracé de la route 138 pour y aménager une piste cyclable en chaussée propre à proximité du site La Renardière.
- ❑ Évaluer le potentiel de récupération de l'architecture agricole (granges et autres bâtiments abandonnés) pour promouvoir des activités et événements à caractère artistique (expositions, ateliers, programmation de cinéma thématique, etc.) offrant un regard direct sur les montagnes.
- ❑ Conserver l'ouverture continue des terres agricoles sur les contreforts des Laurentides et entretenir l'accès à la vue par le contrôle de la végétation (friche ou plantation) en bordure de la route 138.
- ❑ Concerter, avec les propriétaires de boisés, les plans de gestion forestière favorisant la création d'un corridor écologique* et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.

5.2.7 Secteur Clermont – La Malbaie

- ❑ Améliorer la signalétique urbaine (panneaux, bannières, etc.) et intégrer des traverses piétonnes aménagées pour diriger la fréquentation piétonne et cyclable vers les lieux et parcours de découverte (montagne à la Croix, parcours des Berges, chemin de la Vallée, route 362 via le boulevard de Comporté, pont et rivière de la Malbaie).
- ❑ Restaurer l'aménagement de l'entrée de ville et de l'accès du belvédère de la Montagne à la Croix (Clermont) suite aux travaux de réaménagement de la route 138 et du poste de transformation électrique d'Hydro-Québec.

* Voir lexique en annexe 1.

- Utiliser le belvédère de la Montagne à la Croix et le parcours des Berges pour présenter la naissance de Clermont, le passage de l'histoire agricole à l'histoire industrielle de la ville, son lien avec la ressource naturelle de la chute Nairne, l'histoire régionale (Rodolphe Forget, Félix-Antoine Savard, Donohue) et la technologie (hydro-électrique, transport maritime et ferroviaire).
- Aménager une halte à Clermont.
- Reconfigurer le secteur du pont sur la rivière Malbaie pour permettre une circulation piétonne et cyclable fluide et sécuritaire entre le Chemin de la Vallée, la halte Pélican, la grève, la halte « Cabot » et le long de la rivière Malbaie afin d'en faire un nœud de rencontre de parcours et de station d'arrêt pour le visiteur de la région et de la ville.
- Planter une bande arbustive avec insertion horticole (florale, graminée, etc.) en bordure de la route 138 dans le secteur commercial et industriel de Clermont et La Malbaie.
- Identifier le chemin de la Vallée comme lieu de découverte de la Vallée des décors et proposer ce parcours panoramique aux promeneurs.
- Promouvoir un programme de verdissement* (plantation d'arbres) des propriétés résidentielles visant à atteindre un indice de canopée* de 30 % dans un corridor de 100 mètres de part et d'autre de la route 138.

5.2.8 Secteur La Malbaie – Saint-Siméon

- Signaler dès l'entrée de chaque municipalité les découvertes à faire avec :
  - l'aménagement d'une zone d'accueil au point de raccordement à la route de Port-au-Persil;
  - l'aménagement des entrées du village (rue Saint-Fidèle) et du cœur du village de Saint-Fidèle à proximité de l'église;
  - le réaménagement sécuritaire de l'accès du Carrefour d'accueil et d'orientation du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Parcs Canada);
  - l'aménagement d'une halte d'observation du paysage agricole (plateau Sainte-Mathilde) et fluvial à l'ancienne école de Cap-à-l'Aigle;
  - le montage de pictogrammes indiquant les attraits de la municipalité.
- Dégager la vue sur l'embouchure de la rivière de Port-au-Saumon et le Centre écologique de Port-au-Saumon sur une longueur de plus d'un kilomètre.
- Aménager la traversée d'agglomération† avec une définition de l'axe de traversée avec les caractéristiques suivantes: verdissement*, marquage et sécurisation des traverses piétonnes, délimitation des accès véhiculaires aux propriétés, plantation des marges de recul (avant-plan) des équipements commerciaux ou d'entreposage

* Voir lexique en annexe 1.

selon divers dispositifs pour filtrer la vue sur les équipements de proximité sans restreindre la vue sur le panorama.

- ❑ Réaménager en zone prioritaire d'accessibilité piétonne de la bande de côte de Saint-Siméon, (plage, grève, halte, accès au traversier) et la raccorder au corridor naturel de la rivière Noire.
- ❑ Relocaliser la ligne de distribution au nord de la route 138 afin de réduire l'encombrement visuel de la vue du fleuve.
- ❑ Délimiter, par degré d'urgence et de priorité d'ouverture de vue, les propriétés où la plantation ou la reprise spontanée de la végétation limite la vue sur le fleuve et obtenir, selon une approche de gré à gré, la servitude de vue* requise pour l'exécution des travaux.
- ❑ Promouvoir un programme de verdissement* (plantation d'arbres) des propriétés résidentielles visant à atteindre un indice de canopée* de 30 % dans un corridor au nord de la route 138.
- ❑ Dissimuler les cicatrices paysagères – industries, commerces – par de la végétation et divers aménagements.

5.2.9 Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine

- ❑ Aménager une zone d'accueil au point de raccordement au chemin de Baie-des-Rochers avec information, stationnement et point de services pour les promeneurs et sportifs.
- ❑ Améliorer la signalisation et l'aménagement de l'accès au Centre d'interprétation de Pointe Noire (Parcs Canada).
- ❑ Améliorer l'aménagement et la possibilité d'arrêt à la halte du belvédère du Deuxième lac du Séminaire et au belvédère d'observation de Baie-Sainte-Catherine.
- ❑ Limiter la construction autour des lacs visibles à partir de la route et reculer toute construction ou intervention au-delà de la marge de recul du corridor écologique*.
- ❑ À Baie-Sainte-Catherine, accompagner la route 138 du langage maritime de petit patrimoine*, planter une bande arbustive avec insertion horticole (florale, graminée, etc.) en bordure de la route 138, travailler avec la municipalité pour une signature unifiée de l'aménagement des propriétés riveraines (choix de matériaux et de couleur), s'inspirer des matériaux et des ressources locales en recourant, notamment au travail de la pierre, du bois et des techniques développées par les artisans de la région.
- ❑ Concerter, avec les propriétaires, les plans de gestion forestière favorisant l'établissement d'un corridor écologique* et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.

* Voir lexique en annexe 1.

- Rétablir en bordure de voirie, l'établissement d'une flore indigène qui illustre la saisonnalité des effets (entre croissance, floraison, dormance et gel).
- Aménager une promenade à Baie-Sainte-Catherine permettant de partir de Tadoussac à pied et de se rendre jusqu'au village de Baie-Sainte-Catherine en passant par Pointe Noire et par le quai des croisières.

6. Mise en œuvre du Plan paysage

6.1 Une base solide et un cadre structurant

Pour réaliser le Plan paysage qui va s'étaler entre l'horizon du court terme jusqu'à celui de quelques décennies, les acteurs du milieu doivent pouvoir compter sur :

- Un financement en soutien des projets (au plan de l'accompagnement, du montage de projet) et dans certains cas dans leur financement direct;
- L'accompagnement des actions locales (développement d'une expertise régionale et locale) et le développement d'une valeur ajoutée des projets à l'économie locale par l'éventuelle commercialisation de l'expertise acquise;
- Le développement de projets rassembleurs stimulant l'émulation locale dans la création d'une attractivité à la mesure des moyens et du dynamisme des collectivités;
- L'intégration des propositions du Plan paysage aux outils d'encadrement des MRC, des municipalités et des instances gouvernementales (schémas d'aménagement, plans d'urbanisme, plans divers) qui voudront endosser ces responsabilités et relever ces défis;
- La responsabilité de soutien et d'accompagnement des ministères et sociétés d'état qui gèrent ou sont responsables d'infrastructures ou d'équipements régionaux (MTQ, HQ, SEPAQ, etc.);
- La responsabilité des entreprises qui ont des propriétés ou des activités dans cette région (énergétique/éolienne, minière, forestière, touristique, télécommunications, etc.).

Aucun plan régional ne peut faire l'économie du montage financier de ses projets. Le Plan paysage n'échappe pas à la règle. Les formules sont multiples : programme particulier, fiducie foncière, subvention, partenariat, mécénat, etc. Ceci implique que le Plan paysage est appuyé par une capacité de développer des projets qui ont un financement sur plusieurs années afin de permettre à la région de travailler dans la durée. Une planification de 10 ans et un financement d'au minimum de 5 ans sont généralement requis pour les projets présentés dans le Plan paysage. La raison en est que les résultats des interventions sont généralement mesurables après leur réalisation et que leur suivi impliquent plusieurs années à la différence des programmes d'infrastructures (réalisables et évaluables dans un calendrier annuel).

6.2 Des acteurs impliqués

La mise en œuvre ne peut se faire sans la persévérance de l'appui des partenaires de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. En effet, ce sont les ambassadeurs du projet pour soutenir son implantation et son financement.

Il faut établir des ententes d'implication formelle, notamment de :

- la Communauté métropolitaine de Québec;
- la Commission de la capitale nationale du Québec;
- Tourisme Charlevoix;
- l'Office de tourisme de Québec.

Les acteurs doivent avoir une grande autonomie de fonctionnement dans leur propre projet tout en étant avant tout être redevable au milieu local. Ils ont avantage à structurer leur action dans le cadre de partenariats établis sur l'atteinte d'objectifs d'ordre qualitatif basés sur l'appréciation de l'avancement du Plan paysage par la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

6.3 À court terme, des projets rassembleurs

La réalisation d'un Plan paysage demande, comme il a été défini dans le mandat, la participation active des acteurs et des communautés du territoire. Dans les milieux où le Plan paysage est compris et adopté, les communautés se mobilisent pour transposer en actions et en projets les volontés de ce plan.

Parmi l'ensemble des projets proposés, retenons ceux qui peuvent stimuler l'adhésion des municipalités et un intérêt collectif pour la mise en valeur de la route 138. Les projets plus aisés à implanter sont des projets qui misent déjà sur des acquis ou sur des moyens faciles à mettre en place à court terme.

Sur le territoire, le Plan paysage a identifié un bon nombre de haltes existantes et de sites disponibles pour l'implantation de haltes ou de points d'accueil. Ces sites sont au nombre de 20 et offrent une vitrine exceptionnelle de la mise en valeur de la route 138. Un travail de concertation sur la conception des haltes constituerait un chantier collectif où les ressources d'innovation et de créativité seraient partagées par toutes les municipalités. De plus ces haltes sont les lieux tout indiqués de l'expression artistique du talent local, en arts visuels et en arts et traditions populaires, très présent dans la région.

En complémentarité, le projet rassembleur par excellence est l'adhésion au programme de classification des Fleurons du Québec. Cette classification mise sur la mise en valeur par la municipalité de ses attraits, de son aménagement, de sa signature locale et s'est maintenant étendue sur l'ensemble du territoire québécois. Sur le territoire couvert par le Plan paysage, seulement cinq (5) des seize (16) municipalités à proximité de la route 138 (Boischatel, Château-Richer, Baie-St-Paul, Clermont, La Malbaie) ont obtenu une classification de 2 ou 3 Fleurons. La promotion d'une gamme d'interventions permettant d'aller chercher une classification pour toutes les municipalités et de hausser les municipalités déjà inscrites à un Fleuron supplémentaire est une source d'échange de connaissances et des moyens très fructueuse. Dans une autre région, le Témiscouata, le projet des Jardins célestes en est un exemple patent (http://www.jardinscelestes.ca/).

Par ailleurs, ces deux projets ont des retombées multiples sur chaque municipalité car chaque intervention a un effet d'émulation sur le dynamisme local, sans égard aux écarts de moyens économiques entre les municipalités. Ces projets sont également en synergie car l'aménagement de halte est en lien direct avec les critères d'évaluation des Fleurons.

ANNEXE 1 : LEXIQUE

- Ambiance :
  Intervention d'aménagement qui résulte en une expérience et une composition paysagère sur un territoire donné.

- Amélioration forestière (en lien avec le plan concept) :
  Traitement des abords de la route 138 en intervention de valorisation à long terme d'une forêt mature, témoignage de la biodiversité, du patrimoine et du terroir forestier de la région.

- Cadrage (de la scène) :
  Placement (de la scène) par rapport au cadre d'une photographie, d'une prise de vue cinématographique.

- Canopée :
  Étendue du couvert végétal formé par les arbres sur un territoire. Pour la comptabiliser sous forme d'indice, on calcule l'ombre verticale au sol fournie par la couronne des arbres (après une croissance de + 25 ans) par rapport au territoire. Par exemple, un indice de canopée de 10% sur un territoire d'un (1) hectare (10 000 m2) représente une superficie de 1000 m2 occupée par la végétation (entre 20 et 25 arbres à grand déploiement).

- Chambre :
  Lieu physique d'où se dégage une même ambiance et dont on met l'atmosphère en valeur en l'encadrant visuellement par des éléments verticaux forts qui font office de murs (palissade, haie, alignement d'arbres, etc.).

- Cicatrice paysagère :
  Marque dans le paysage laissée par une intervention naturelle ou humaine sur le territoire.

- Corridor écologique :
  Couloir, zone très étroite géographiquement où la méthode de gestion environnementale est fondée sur un équilibre naturel des espèces animales et végétales, sur la protection des espèces et des milieux menacés et sur la lutte contre les espèces qui sont considérées comme nuisibles.

- Land Art (en lien avec les images de référence) :
  Tendance de l'art contemporain, utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, rocher, etc.). Le plus souvent, les œuvres sont à l'extérieur, exposées aux éléments, et soumises à l'érosion naturelle ; ainsi, certaines œuvres ont disparu et il ne reste que leur souvenir photographique et des vidéos. (réf : Wikipédia http://fr.wikipedia.org/wiki/Land_Art).

- Mise en valeur d'éléments identitaires (en lien avec le plan concept) :
  Sélection d'éléments significatifs pour la communauté en regard de leur valeur patrimoniale, sociale, récréative, culturelle, écologique, esthétique et économique.

- Mitage :
  Tendance constatée de la dispersion des constructions isolées ou des lotissements dans le milieu rural. Éparpillement anarchique des constructions.

- Petit patrimoine :
  Le petit patrimoine, ou patrimoine vernaculaire, peut être défini comme l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours. L'aménagement privé (clôture, éclairage, bassin, muret, etc.) et les équipements communaux en font partie : lavoirs, moulins, fontaines, canaux d'irrigation, ponts couverts, fours à pains, croix de chemin, croix rurales, chapelles, chemin de croix, bornes historiques, etc. On le trouve principalement dans les villages, les bourgs, les petites villes, où il a été relativement épargné par la modernisation de la société.

- Protection des vues (en lien avec le concept et les coupes schématiques) :
  Interventions diverses visant à dégager les panoramas fluviaux, maritimes et forestiers à partir de la route 138.

- Protection du littoral (en lien avec le concept) :
  Interventions diverses visant à pérenniser l'accès physique et/ou visuel aux rivages fluviaux et maritimes situés à proximité de la route 138.

- Ruban résidentiel :
  Étalement du secteur résidentiel d'un village le long d'une route, à la manière d'un ruban.

- Scène :
  Points de vue établis à partir de la route 138 qui constituent des « tableaux » qui requièrent des interventions de « restauration » et de « conservation » et visent leur pérennité au bénéfice de la collectivité et du visiteur.

- Secteur :
  Subdivision de la zone d'étude pour les fins d'analyse et de concept de signature artistique. Les « seuils » constituent une subdivision des secteurs à des fins de propositions d'intervention.

- Servitude de vue (en lien avec le concept) :
  Acceptation, par voie de servitude volontaire, de procéder à l'entretien, l'élagage ou la coupe des espèces végétales qui bloquent l'accès visuel à partir de la voie publique aux panoramas et points de vue identifiés comme d'intérêt collectif.

- Seuil (en lien avec le concept) :
  Changement d'expérience occasionnée par une modification du cadre topographique, de l'affectation dominante du territoire et du rôle joué par la route à l'intérieur d'un « secteur ».

- Traversée d'agglomération (en lien avec le concept) :
  Situation de proximité entre la route 138 et les usages urbains de la municipalité traversée.

- Traitement des intersections significatives (en lien avec le concept) :
  Points de rencontre entre la route 138 et les destinations de découverte : routes de caractère (anciens chemins), routes panoramiques, accès à des belvédères, baies, villages situés à distance proche de la route.

- Verdissement :
  Le verdissement est une approche diversifiée de plantation de sites à des fins diverses (abat poussière, lutte aux îlots de chaleur, stabilisation de pente, fermeture visuelle de sites problématiques, etc.)

ANNEXE 2 : CONCEPT

Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien

Thématique : C'est par la route que se révèle le paysage

Ambiances :

- Chambres délimitant et encadrant les zones résidentielles.
- Escarpement boisé en continu.
- Points de vue sur le cordon bâti de l'avenue Royale.
- Agriculture urbaine et maraîchère – produits de niche en vue de maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux dans une visée de développement durable de l'économie locale.

Scènes :

- Vue de proximité sur le fleuve entre Boischatel et L'Ange-Gardien (1,5 km).
- Église de L'Ange-Gardien (vue sur ±3,0 km au total).
- Vue panoramique vers l'est sur le Mont-Sainte-Anne (à la sortie de L'Ange-Gardien) (près de 10km).
- Vue panoramique vers l'ouest sur l'Île d'Orléans, le pont et la silhouette des villes de Québec et de Lévis. (1,5km).

Secteur Beaupré – Saint-Tite-des-Caps

Thématique : Une promenade verte et ses paysages secrets

Ambiances :

- Traitement naturaliste d'une végétation dense (partie résidentielle de Beaupré).
- Majesté de la végétation forestière.
- Restauration du caractère parcellaire agro-forestier charlevoisien en alternance avec l'ouverture des vues panoramiques sur les Laurentides (de la Côte de la Miche au village de Saint-Tite-des-Caps).
- Création du vocabulaire de petit patrimoine* et verdissement* de l'occupation résidentielle (traversée de Saint-Tite-des-Caps).
- Pauses /découvertes de paysage dans les chemins de traverse (Canyon de Sainte-Anne, site Le repos (sommet de la Côte de la Miche), route de Saint-Joachim, avenue de la Montagne, avenue Royale, sentier des Caps).

Scènes :

- Côte de la Miche en directions est (entrée dans le domaine forestier de la région charlevoisienne) et ouest (le couvert forestier sert de cadre au tableau qui met en scène le fleuve, l'île d'Orléans et la silhouette de la ville de Québec). Soulignons la luminosité qui embrasse la silhouette de la Ville de Québec en fin de journée.
- Vue sur le village de Saint-Tite-des-Caps, les champs, les cultures, la forêt et la silhouette des montagnes (Mont Raoul-Blanchard), en sens est comme en sens ouest.
- Vue ponctuelle vers le nord sur les champs en avant-plan, la forêt au plan intermédiaire et les montagnes en arrière-plan. (moins de 1 km).

Secteur Baie-Saint-Paul

Thématique : Le charme d'une ville charlevoisienne

Ambiances :

- Intégrité forestière des collines de Cap-au-Corbeau, Cap-aux-Rets et de la montagne de la Pointe en regard du mitage* immobilier et de la privatisation des vues.
- Place au piéton dans la traversée de l'agglomération et réseau vert reliant Baie-Saint-Paul à la vallée du Gouffre et aux collines environnantes.

Scènes :

- Les contreforts des Laurentides et la vallée du Gouffre avant le croisement de la route 381.
- Les panoramas de la côte Saint-Antoine sur la vallée du Gouffre, l'embouchure de la rivière du Gouffre, le fleuve et l'Île aux Coudres.

Secteur Plateaux de Saint-Hilarion

Thématique : Dans l'intimité du panorama laurentien

Ambiances :

- Exposition continue sur les contreforts des Laurentides par l'alternance des paysages ouverts (champs) et fermés (forêts).
- Majesté de la végétation forestière charlevoisienne.
- Création du vocabulaire de petit patrimoine* et verdissement* de l'occupation urbaine (traversée de Saint-Hilarion).
- Pauses/découvertes de paysage : montagne à la Croix, la rue Principale et le circuit touristique de la route des Montagnes.

Scènes :

- Vue continue sur le massif laurentien avec le jeu des lumières et des saisons.
- Église de Saint-Hilarion.

Secteur La Malbaie – Saint-Siméon

Thématique : Vivre le fleuve et ses humeurs

Ambiances :

- Alternance et contraste des vues du fleuve et de la forêt.
- Champ visuel ouvert et continu sur les terres agricoles et le fleuve (Cap-à-l'Aigle).
- Pauses/découvertes de paysage des chemins de traverses (route du village de Saint-Fidèle et de Port-au-Persil).
- Renforcer le caractère maritime du paysage; valoriser la diversité des atmosphères créées par les embruns, écumes, houles, marées, levers-couchers de soleil, la luminosité, les brumes, brouillards, glaces, etc.
- Haltes et panoramas exceptionnels (église de Cap-à-l'Aigle, Carrefour d'accueil et d'orientation du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (Parcs Canada) à Saint-Fidèle, halte côtière de Saint-Siméon).

Scènes :

- Vue panoramique sur le fleuve, l'ancienne église de Cap-à-L'Aigle et les coteaux du rang Sainte-Mathilde.
- Au niveau du chemin des Jalins: vue vers l'ouest jusqu'au mont des Éboulements.
- L'embouchure de la rivière Port-au-Saumon visible de la route 138, lorsqu'on descend vers l'est dans l'amphithéâtre naturel.
- Le cordon du village de Saint-Siméon avec sa plage et sa traverse offrant une vue panoramique sur le fleuve, les îles à proximité et un caractère de bord de mer.

Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine

Thématique : la puissance de la nature/ entre Bouclier canadien et estuaire maritime du Saint-Laurent

Ambiances :

- Atmosphère du Bouclier canadien : lacs et tourbières, affleurements rocheux, lacs très présents (en avant-plan), caractère sinueux du tracé routier.
- Baie-Sainte-Catherine, havre habité dans une nature à l'état brut, point d'orgue dans un long voyage côtier. Le caractère de Baie-Sainte-Catherine n'est pas teinté par les paysages de Charlevoix, mais par son appartenance au fjord et à l'estuaire. La taille ramassée du village contraste avec l'immensité des éléments naturels que sont les montagnes, le fleuve et le fjord.
- La ponctuation des haltes et des chemins qui donnent accès à des points de vue et des panoramas exceptionnels : Baie-des-Rochers, Deuxième lac du Séminaire, halte d'observation à Baie-Sainte-Catherine, Centre d'interprétation de Pointe Noire.

Scènes :

- Vue panoramique sur le fleuve et la route de l'Anse-au-Mange-Lard à proximité de Saint-Siméon.
- Découverte de l'estuaire à la sortie du territoire des lacs.
- Fjord et traverse de Baie-Sainte-Catherine / Tadoussac.

Secteur Château Richer – Beaupré

Thématique : C'est par la route que se révèle le paysage

Ambiances :

- Chambres délimitant et encadrant les zones résidentielles.
- Escarpement boisé en continu.
- Points de vue sur le cordon bâti de l'avenue Royale.
- Agriculture urbaine et maraîchère – produits de niche en vue de maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux dans une visée de développement durable de l'économie locale.
- Rivières symbolisant l'histoire du Pays des chutes et l'influence des embouchures des rivières sur le façonnement du territoire et de la côte.

Scènes :

- Promontoire où se trouvent le cœur du village, l'église et le couvent de Château-Richer. Scène se prolongeant jusqu'au quai Gravel et offrant une vue exceptionnelle sur le fleuve (église visible sur environ 3 km au total; couvent visible sur moins de 3 km et quai visible ponctuellement sur moins de 1 km).
- Vue axiale directe vers l'est sur la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré. (Visible sur ±3 km dans un axe linéaire à partir de la rivière aux Chiens).
- Site de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré (se prolongeant au quai offrant une vue exceptionnelle sur le fleuve).

Secteur Les Caps

Thématique : La forêt charlevoisienne

Ambiances :

- Majesté de la végétation forestière et vues panoramiques aux sommets des Caps.
- Pauses/découvertes de paysage : Le Massif, Petite-Rivière-Saint-François.
- Découverte de la forêt selon un mode piétonnier via les sentiers récréatifs en réseau tels le Sentiers des Caps, le sentier Gabrielle-Roy, etc.

Scènes :

- Vues typiques sur les monts et vallées à partir des points hauts de la route 138 (en sens est comme en sens ouest).

Secteur Clermont – La Malbaie

Thématique : La vallée des décors : du rural à l'industriel + de la montagne à la rivière + de la rivière à l'estuaire

Ambiances :

- Paysage de la vallée : montagnes, abords agricoles pentus, ondulations du paysage agricole (chemin de la Vallée).
- Tableaux panoramiques dans la traversée de Clermont au rythme des ouvertures et fermetures des vues sur les sites commerciaux et industriels.
- Pauses/découvertes de paysage (belvédère de Clermont, parcours des berges, chemin de la Vallée, route 362 via le boulevard de Comporté, pont et rivière de la Malbaie).

Scènes :

- Belvédère de la croix (Clermont).
- À l'entrée du centre-ville de La Malbaie : vue axiale sur l'église (repère), vue latérale sur le palais de justice en rive opposée (mise en lumière).
- Au pont de la rivière Malbaie, la vue vers la vallée et la rivière.
- À la sortie du pont, direction Cap-à-l'Aigle : Halte « Cabot » avec accès automobile à la grève et à la baie (pêche, pique-nique et accès au bord de l'eau).
- Halte Pélican : belvédère très fréquenté car il donne une vue dégagée sur la baie.

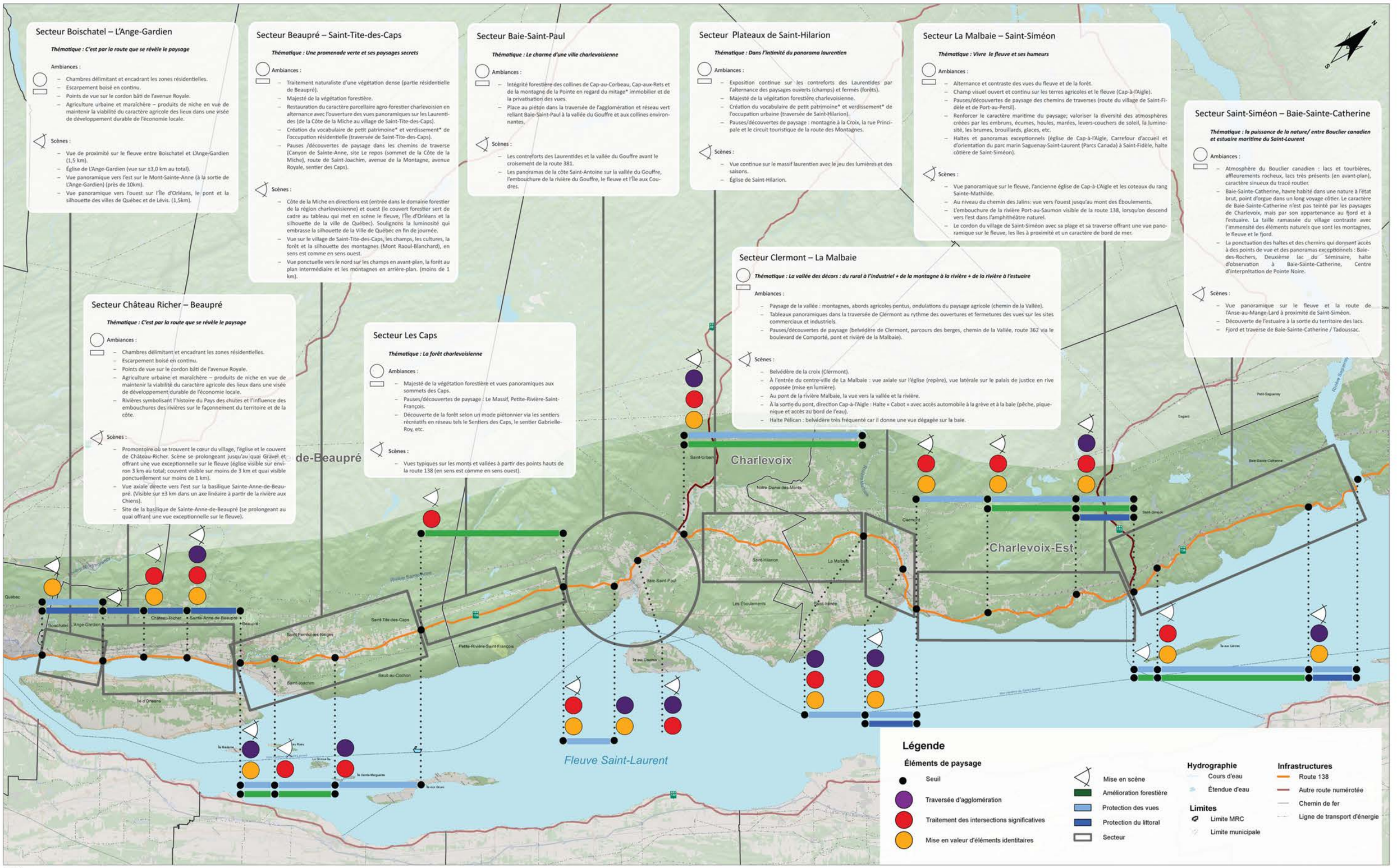

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

CONCEPT
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

GROUPE IBI | DAA

ANNEXE 3 : IMAGES DE RÉFÉRENCE

La forêt jardinée

Land art

La forêt accessible et aménagée

La lumière

LES HALTES

Élément d'interprétation

Belvédère et kiosque

Tour d'observation

LES HALTES

Bâtiment d'accueil

Table d'orientation

Aménagement paysager

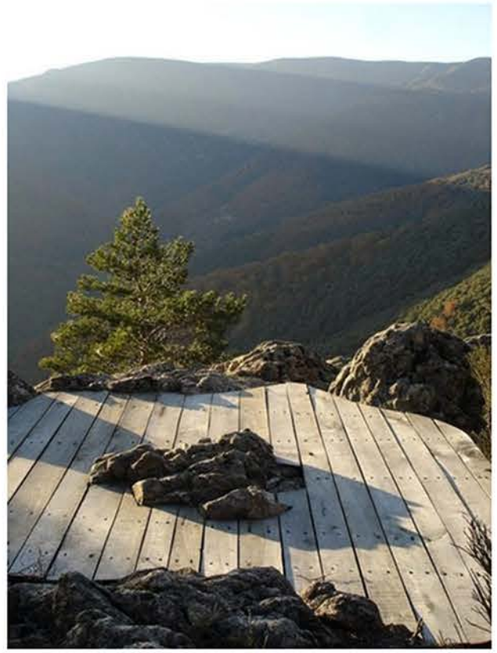

Sentier aménagé

Balise de sentier, borne distinctive

Panneau ou élément d'accueil

Orientation et sécurisation des visiteurs

LE PAYSAGE, PRODUIT DE TERROIR

Paysages éphémères

Le fleurissement

Production diversifiée

LE PAYSAGE, PRODUIT DE TERROIR

Patrimoine agricole

Art et paysage

Le visiteur à la ferme

Paysages maritimes

Interventions artistiques dans la pratique agricole

LE PETIT PATRIMOINE

Architecture à caractère unique

Usage de la pierre

Borne

Clôture et portail

LE PETIT PATRIMOINE

Oeuvre sculpturale

Plantation distinctive et mosaïculture

Le mobilier comme élément du vernaculaire

Le petit patrimoine agricole

Le petit patrimoine et la religion

Approche théâtrale

Scène présentée dans une halte

Point de départ d'une animation urbaine

Panorama

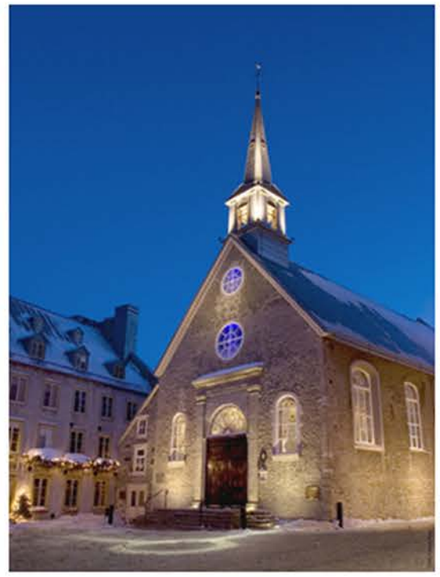

Plan lumière

LES TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATION

Aménagement distinctif

Plantation d'entrée de ville

Oeuvre sculpturale puisant dans l'histoire locale

Traverses et zones piétonnes

LES TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATION

La signature locale dans le cadre bâti

Utilisation de matériaux locaux

Plantation de la marge de recul et des terre-pleins

Protection de l'intégrité de l'escarpement

Plantation dans les pentes

Intégration des rubans résidentiels

Zone tampon densément plantée

Mise en scène végétale

LES VUES

Vues à caractère maritime

Élément soulignant le caractère maritime

Vues à caractère montagneux

Mise en valeur des vues par des éléments sculpturaux

ANNEXE 4 : CROQUIS D'INTENTION ET COUPES SCHÉMATIQUES

CROQUIS D'INTENTION - AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE

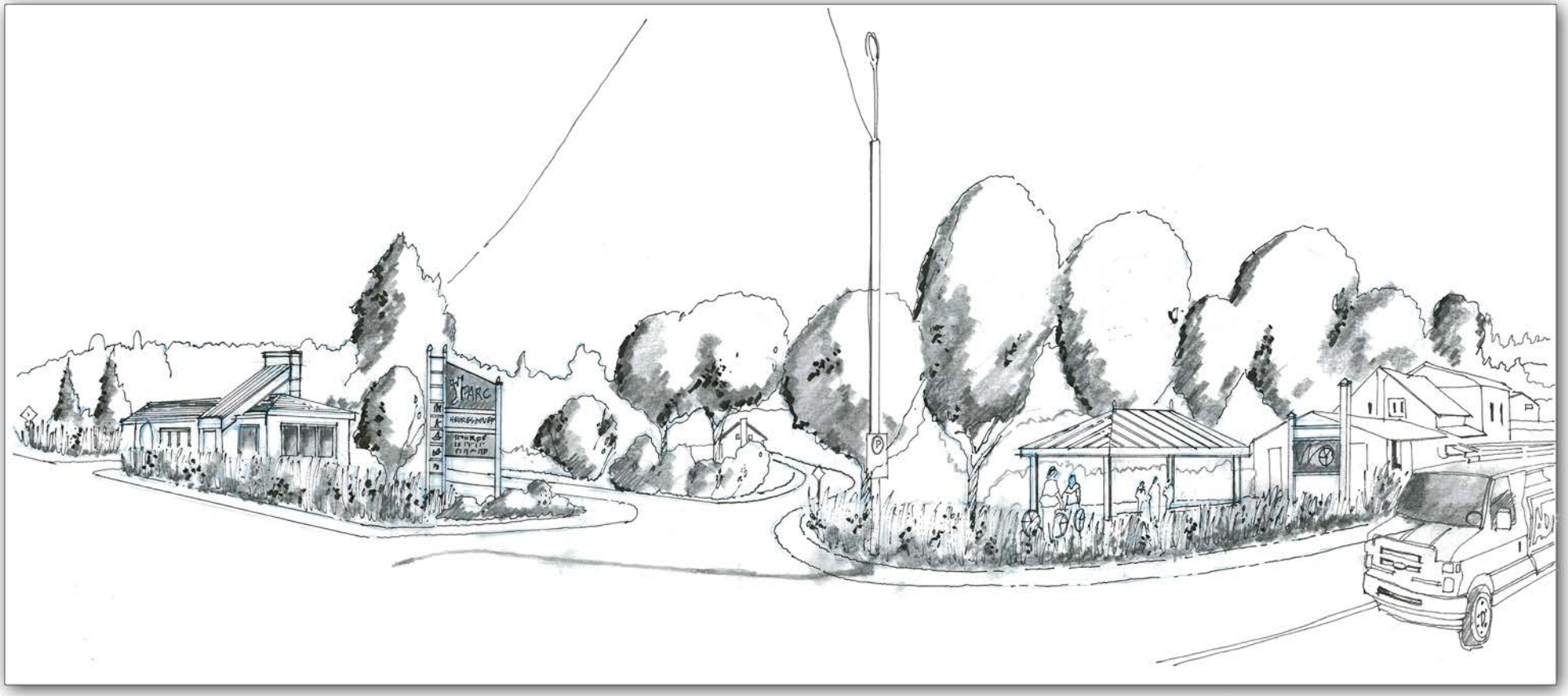

Signalisation d'accès au lieu de découverte

Bâtiment d'accueil et panneau de bienvenue, accompagné d'un aménagement paysager à caractère distinctif, utilisant les essences végétales locales

Aménagement d'une zone de stationnement en dehors de l'emprise de la route 138, permettant l'arrêt sécuritaire des visiteurs

Kiosque d'accueil extérieur avec éléments d'interprétation, table d'orientation

*Le croquis montre une **intention** d'aménagement. L'intention d'aménagement explore certaines possibilités à partir d'une situation existante le long de la route 138.*

CROQUIS D'INTENTION - ENTRÉE DE VILLAGE

Atténuation de l'impact visuel des bâtiments du côté droit de la route par de la plantation en massif

Atténuation de l'impact visuel des bâtiments du côté gauche de la route par de la plantation d'alignement: permet aussi de marquer de manière plus forte l'entrée au village en refermant la portée visuelle

Signalisation par un panneau de bienvenue de l'entrée au village, accompagnée d'une mise en scène florale

Aménagement d'une voie de virage à droite pour sécuriser l'accès: permet aux automobilistes de signaler leur intention de virage et de ralentir adéquatement

*Le croquis montre une **intention** d'aménagement. L'intention d'aménagement explore certaines possibilités à partir d'une situation existante le long de la route 138.*

CROQUIS D'INTENTION - ESCARPEMENT

Atténuation de l'impact visuel des bâtiments du côté droit de la route par de la plantation d'arbres d'alignement hors emprise, derrière la ligne de distribution électrique

Densification de la plantation dans l'escarpement

Jardinage de l'escarpement de manière à conserver des vues sur les ensembles bâtis du cordon de l'avenue Royale

*Le croquis montre une **intention** d'aménagement. L'intention d'aménagement explore certaines possibilités à partir d'une situation existante le long de la route 138.*

CROQUIS D'INTENTION - LA FORÊT MAJESTUEUSE DE CHARLEVOIX

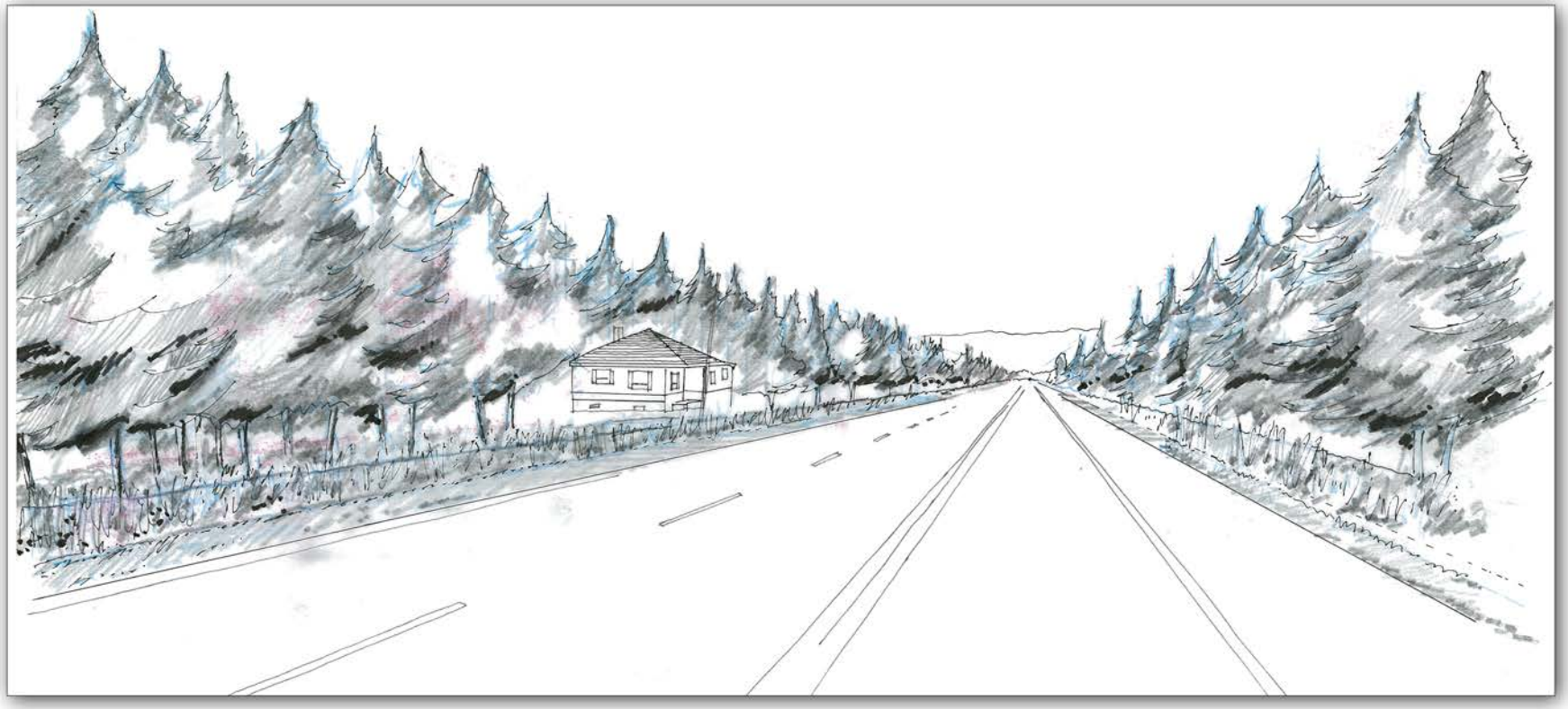

Rationnalisation des entrées charretières dans les secteurs à dominance forestière

Encadrement des vues significatives et des scènes à mettre en valeur

Densification de la plantation aux abords de la route 138, sur les terrains des propriétaires privés

Diversité représentative des peuplements anciens de la région

Étalement accru de la longévité des peuplements afin d'obtenir un caractère forestier stable et typique du patrimoine forestier de la région ou du milieu local

*Le croquis montre une **intention** d'aménagement. L'intention d'aménagement explore certaines possibilités à partir d'une situation existante le long de la route 138.*

Atténuation de l'impact visuel des bâtiments du côté droit de la route par de la plantation en massif et de la plantation d'alignement

Diminution de la largeur des entrées charretières

Aménagement d'une zone tampon plantée entre les stationnements et la route

Implantation d'un corridor cyclable en site propre

Mise en valeur de la clôture du côté gauche de la route (élément de petit patrimoine) par de la plantation basse

*Le croquis montre une **intention** d'aménagement. L'intention d'aménagement explore certaines possibilités à partir d'une situation existante le long de la route 138.*

COUPE SCHÉMATIQUE - VERDISSEMENT ET PROTECTION DES VUES

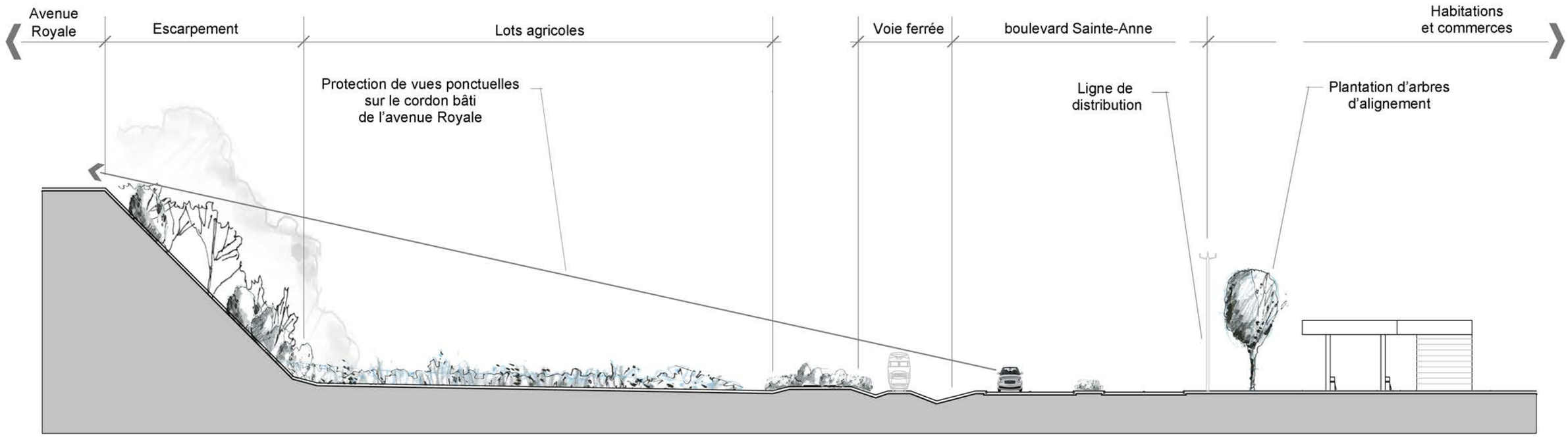

1:1000

0 10 20 40 60m

COUPE SCHÉMATIQUE - PROTECTION DES VUES

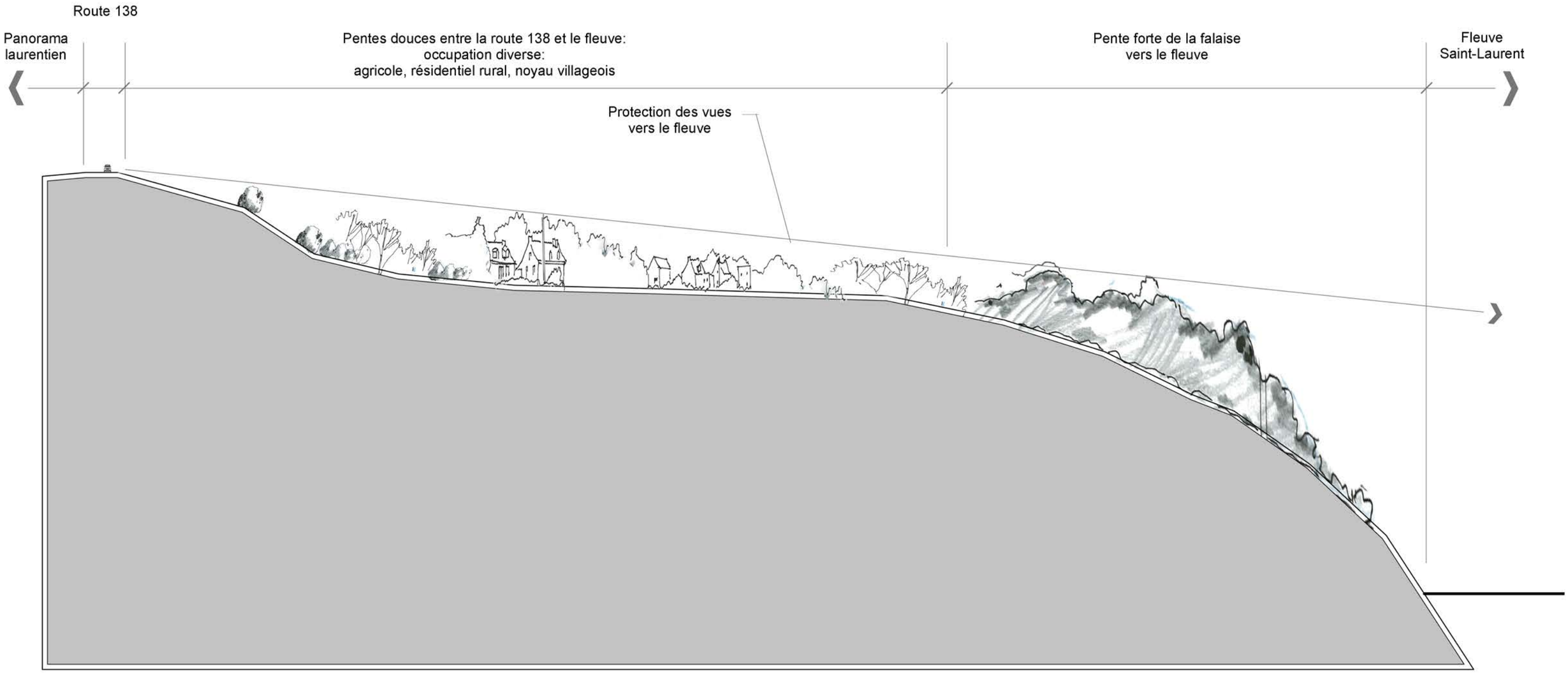

Projet : **12441** Fichier : j:\12441_creroute138\5 drawings\59lsc\current\ltw-12441-cartouche.dwg

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

COUPE SCHÉMATIQUE - PROTECTION DES VUES

Plan paysage détaillé - mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

GROUPE IBI | DAA

ANNEXE 5 : MATRICE
PERTINENCE DES MESURES D'INTERVENTION PAR SECTEUR

PERTINENCE DES MESURES ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT PAR SECTEUR

MESURES ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT	SECTEURS								
	Boischatel – L'Ange-Gardien	**Château-Richer – Beaupré**	**Beaupré – Saint-Tite-des-Caps**	**Les Caps**	**Baie-Saint-Paul**	**Plateaux de Saint-Hilarion**	**Clermont – La Malbaie**	**La Malbaie – Saint-Siméon**	**Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine**
5.1.1 Les traversées d'agglomération									
Conférer un caractère distinctif propre à chaque village traversé par la route 138 par le choix des éléments qui seront intégrés au design du corridor routier;	X	X	X		X	X	X	X	X
Travailler à une signature unifiée du langage de petit patrimoine* des propriétaires riverains (choix de matériaux et de couleur), s'inspirer des matériaux et des ressources locales en recourant, notamment, au travail de la pierre, du bois et des techniques développées par les artisans de la région;	X	X	X		X	X	X	X	X
Créer une place ou bande d'arrêt en marge de la route (associé ou non à un point de service) à un point de traverse piétonne pour que le visiteur puisse faire une pause et l'équiper de mobilier et d'information sur le village traversé;	X	X	X		X	X	X	X	X
Bonifier l'aménagement du corridor routier incluant les propriétés riveraines au plan de la sécurité de tous les usagers et de la fluidité de sa fonction de transit; lui conférer un caractère d'urbanité;	X	X	X		X	X	X	X	X
Structurer et unifier l'aménagement des propriétés existantes dès l'entrée dans la ville notamment en matière de stationnement, d'affichage et d'entreposage;	X	X	X		X	X	X	X	X
Planter la marge de recul (avant-plan) des zones commerciales ou d'entreposage afin de filtrer la vue sur les équipements de proximité sans restreindre la vue sur le panorama et faire un choix d'espèces végétales donnant une signature distinctive au milieu traversé et pouvant s'inspirer de l'environnement (maritime pour le fleuve, forestier pour les Laurentides);	X	X	X		X	X	X	X	X
Éliminer toute enseigne ou pré-enseigne publicitaire en dehors des périmètres d'urbanisation et favoriser l'utilisation de la signalisation du ministère du Tourisme (bleue).	X	X	X		X	X	X	X	X
5.1.2 Les lieux de découverte									
Orienter le visiteur pédestre ou cycliste vers l'ancien tracé de la route 138 pour offrir une alternative de circulation en chaussée partagée sur des routes moins fréquentées;			X					X	
Créer un pictogramme pour identifier les routes et sentiers qui ont valeur d'attrait pour la promenade ou la marche;			X	X	X	X	X	X	
Baliser ces routes ou chemin avec des bornes qui leur confèrent un caractère distinctif d'une route de transit;			X	X	X	X	X	X	
Positionner aux entrées de chaque municipalité un panneau (code brun du MTQ) avec pictogrammes de signalisation des attraits thématiques du territoire /points de visite (point de vue, halte, rivière, croix, cimetière /église, architecture, monument, etc.) et signaler la distance au raccordement de la route (ou chemin) de destination;	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Intégrer un marquage au sol et un élément signalétique (panneau, portail, édicule, colonne ou borne) ainsi qu'une voie de dégagement pour les véhicules se dirigeant vers la route/chemin de destination en collaboration avec le ministère des Transports du Québec;	X		X			X	X		X
Rendre accessible la rive du fleuve et les embouchures et corridors des rivières et créer une structure de fiducie foncière pour pérenniser les usages publics et permettre les interventions d'aménagement ou de protection;	X	X			X		X	X	
Lors de la réfection des ponts au-dessus des cours d'eau, s'assurer que les nouveaux garde-corps permettent un accès visuel (éviter l'utilisation de garde-corps en béton de type New-Jersey) vers la rivière traversée, tout en répondant aux normes du ministère des Transports du Québec.	X	X	X		X		X	X	
5.1.3 La forêt									
Établir un corridor écologique d'une largeur d'au moins 100 mètres de part et d'autre de la route 138 dans les secteurs forestiers ou en friche;			X	X		X		X	X
Replanter le corridor avec la diversité des espèces représentatives des peuplements anciens de la région adaptées aux conditions édaphiques et climatiques du territoire et aux conditions des abords routiers;			X	X		X		X	X
Favoriser l'évolution du corridor vers une diversification et un étalement accru de la longévité des peuplements afin d'obtenir un caractère forestier stable et typique du patrimoine forestier de la région ou du milieu local.			X	X		X		X	X
5.1.4 Le verdissement									
Planter (reboisement, naturalisation ou verdissement) en continu les masses boisées existantes afin de créer des ensembles boisés d'intérêt et des unités visuelles fortes dans le paysage;	X	X	X					X	
Naturaliser les pentes dans les secteurs à dominante boisée en voie d'urbanisation où l'impact visuel du mitage est marqué;					X			X	
Intégrer les rubans résidentiels de part et d'autre de la route 138 à une trame verte de largeur variable mais d'au moins 10 mètres avec un indice de canopée d'au moins 30%;	X	X	X		X	X	X		
Mettre en place des zones tampons densément plantées (avec talus au besoin) pour fermer les vues sur des activités industrielles ou d'entreposage en bordure de la route 138;	X	X	X		X	X	X	X	
Identifier, en périphérie de la route 138, les dispositifs de plantation permettant de réduire ou masquer l'impact visuel de leur présence dans chaque secteur* où les lignes de transport d'énergie sont visibles à partir de la route.						X	X	X	X

PERTINENCE DES MESURES ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT PAR SECTEUR

MESURES ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT	SECTEURS								
	Boischatel – L'Ange-Gardien	**Château-Richer – Beaupré**	**Beaupré – Saint-Tite-des-Caps**	**Les Caps**	**Baie-Saint-Paul**	**Plateaux de Saint-Hilarion**	**Clermont – La Malbaie**	**La Malbaie – Saint-Siméon**	**Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine**
5.1.5 Les haltes									
Développer des outils d'interprétation mettant en valeur le développement de la région dans les haltes, tant dans ses aspects culturels, économiques, et environnementaux sous l'angle de la découverte du milieu local;	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pourvoir les haltes d'une table d'orientation avec indication des lieux-dits de la région;	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Intégrer une tour d'observation aux points de vue panoramiques exceptionnels.	X	X	X	X	X	X	X	X	
Identifier toute halte ou belvédère dès l'entrée de la municipalité par un pictogramme précisant les services disponibles (information, pique-nique, quai, départ de promenades, disponibilité de guide, etc.);	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Relier la halte avec les autres haltes du parcours pour en créer un réseau régional d'informations et de référence (via une application informatique) pour se guider sur le territoire;	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Favoriser l'arrêt du voyageur en équipant toute halte (à proximité d'un milieu villageois ou d'un attrait de promenade et de visite locale) de bornes de recharge électrique et l'informer sur leur disponibilité dans les autres haltes du trajet;	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sécuriser l'accès automobile ou piéton à la halte ou pourvoir un stationnement à proximité et assurer une traverse ou un accès piétonnier sécuritaire bien identifié sur la chaussée de la route 138.	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.1.6 Le paysage, produit de terroir									
Privilégier l'ensemencement d'espèces indigènes dans la région ou acclimatées localement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité dans une approche de gestion différenciée des espaces verts;			X			X	X	X	X
Lier chaque municipalité au parrainage d'une famille de plantes, ou d'une pratique agricole à caractère artistique (choix de culture, tracé de culture, etc.);			X			X	X	X	X
Relever sur le territoire de chaque municipalité l'évolution des superficies boisées (forêt ou plantation), agricole (culture, plantation, friche) et de la distance linéaire de vue sur le fleuve ou la rivière afin de caractériser la mosaïque du paysage et se doter d'indicateurs du seuil critique de sa transformation;						X		X	X
Rendre les cours d'eau traversés par la route régionale visuellement accessibles;	X	X			X		X	X	
Contrecarrer la diminution ou l'abandon de l'agriculture par l'introduction de productions diversifiées mettant en valeur des traits particuliers du terroir;	X	X				X		X	X
Rechercher une mise en valeur des bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial par une réutilisation qui soit compatible avec le milieu et les activités environnantes en partenariat avec les propriétaires concernés.	X	X	X		X	X		X	X
5.1.7 Les vues									
Adapter la notion de servitude de vue au dégagement des vues à partir de la route 138 sur le fleuve et les panoramas laurentiens;			X	X	X	X		X	X
Créer une entente de servitude volontaire avec les propriétaires pour assurer la pérennité de l'accessibilité de la vue;			X	X	X	X		X	X
Soutenir l'activité agricole comme composante essentielle du maintien de l'ouverture des panoramas en documentant dans chaque municipalité les propriétés concernées par la protection des vues*, en rencontrant les propriétaires, en identifiant les cibles d'intervention (activité agricole, entretien des lisières, etc.);			X		X	X	X	X	X
Identifier les sites industriels/commerciaux visibles à partir du corridor routier (poste de transformation, sablière, gravière, carrière, entreposage d'équipements ou de matériel) et recommander des mesures d'intégration voire de fermeture visuelle.			X		X	X	X	X	
Les scènes									
Définir, à la suite d'un relevé photographique, le cadrage de la scène à protéger ainsi que la distance sur laquelle cette scène doit conserver ses caractéristiques;	X	X	X		X	X	X	X	X
Identifier les cicatrices paysagères altérant sa valeur visuelle ainsi que les mesures correctrices et d'intégration;	X	X	X		X	X	X	X	X
Développer le plan lumière (pouvant inclure le sonore selon les cas) de chaque mise en scène en associant l'éclairage des ensembles architecturaux, les éléments naturels distinctifs et le balisage de la circulation sur les lieux / espaces qui y sont associés.	X	X	X		X	X	X	X	X

ANNEXE 6 : PLAN PAYSAGE DÉTAILLÉ PAR SECTEUR :
MISE EN VALEUR DES SCÈNES ET MESURES D'INTENTION

SECTEUR BOISCHATEL - L'ANGE-GARDIEN

Thématique: C'est par la route que se révèle le paysage

Mesures d'intervention

Utiliser les ronds-points (demi-tours) pour créer des haltes d'accueil. Aménager le rond-point et l'axe de la traversée de la triple ligne de transport d'énergie en aire d'interprétation des zones humides du rivage fluvial et de l'approvisionnement électrique des villes québécoises à partir des grands barrages du Québec.

Relier ces haltes aux attraits de l'avenue Royale par une traverse piétonne sécurisée.

Dégager des points de vue sur l'avenue Royale à partir des haltes sur la route 138.

Relier ces haltes en un conservatoire littoral protégeant l'accès public à la continuité du rivage et de ses panoramas.

Stabiliser le ravinement et naturaliser en continu l'escarpement de la Côte-de-Beaupré dans le respect de ses composantes géomorphologiques et édaphiques afin de créer une unité visuelle de cette ligne forte du paysage.

Exploiter le terre-plein central sur une distance de 1,5 km pour marquer l'entrée du secteur* (ouest) par une plantation massive (arborescente et florale), avec un aménagement distinctif (mosaïculture, élément sculptural ou structure de signalisation d'accueil).

Mesures d'intervention (non localisées à la carte ci-contre)

Planter les secteurs résidentiels avec un indice de canopée* de 30 % et les ceinturer avec une bande d'au moins 5 mètres (zone tampon avec stratification végétale).

Maintenir la présence du caractère agricole des lieux (agriculture urbaine/produits de niche). Maraîchage mixte de production et de loisir. Possibilité de développer un marché hebdomadaire et kiosques de vente.

Inciter les entreprises commerciales ayant vue sur le fleuve à ouvrir une terrasse, une aire d'accueil ou de repos y donnant un accès visuel.

SECTEUR BOISCHATEL - L'ANGE-GARDIEN

Thématique: C'est par la route que se révèle le paysage

MISE EN VALEUR DES SCÈNES

Maintenir une strate herbacée pour conserver la vue panoramique sur le fleuve, l'île d'Orléans et sur la silhouette des villes de Québec et Lévis

Orienter la vue (axe de la perspective que sont la route et son encadrement vertical) vers l'horizon et limiter toute obstruction de l'axe de vue, notamment sur le terre-plein de la route 138

1 Vue de proximité sur le fleuve

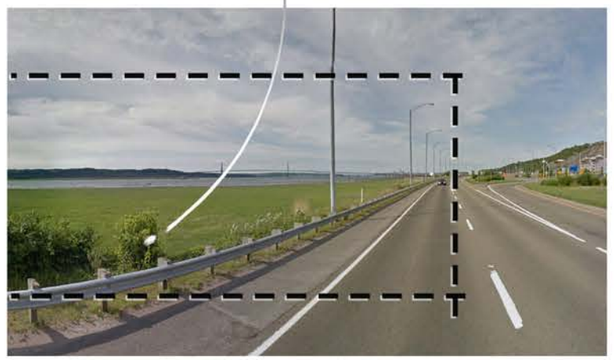

2 Vue panoramique vers le pont de l'Île d'Orléans et la silhouette des villes de Québec et Lévis

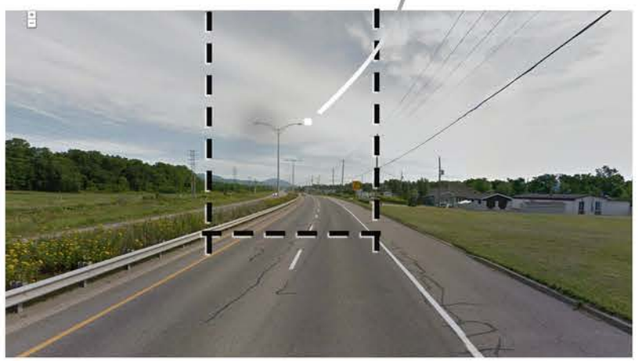

3 Vue axiale sur le Mont Sainte-Anne

Exclure toute infrastructure aérienne (en avant-plan ou en arrière-plan) de l'angle de vue du clocher afin d'éviter tout conflit de visibilité

Limiter la hauteur de plantation au sommet de l'escarpement afin de dégager la vue sur l'église

Assurer le verdissement du bâti afin d'en favoriser l'intégration visuelle

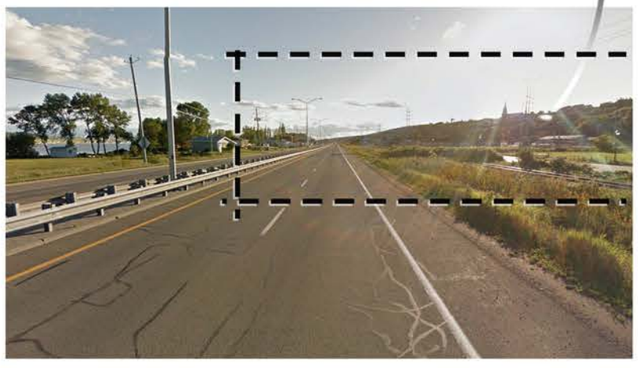

4 Vue de l'église de L'Ange-Gardien en direction ouest

5 Vue de l'église de L'Ange-Gardien en direction est

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

SECTEUR BOISCHATEL - L'ANGE-GARDIEN

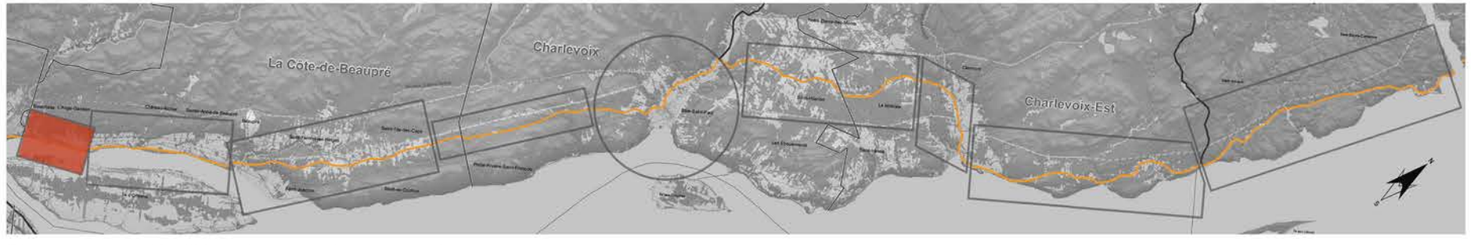

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

GROUPE IBI | DAA

SECTEUR CHÂTEAU-RICHER - BEAUPRÉ

Thématique: C'est par la route que se révèle le paysage

MESURES D'INTERVENTION

Utiliser les ronds-points (demi-tours) pour créer des sites d'accueil et de services.

Relier entre eux les attraits du secteur (fleuve et avenue Royale) par des traverses piétonnières sécurisées.

Constituer un pôle de promenade piétonne reliant les divers niveaux du village de Château-Richer à la berge du fleuve et au quai Gravel.

Dégager des points d'accès visuel au croisement des cours d'eau avec la route 138, ainsi que sur l'avenue Royale à partir des haltes sur la route 138.

Relier les ronds-points, le pavillon d'accueil récréotouristique, les embouchures des rivières, les zones inondables, l'ancienne plage Jacques, le terrain des Pères Rédemptoristes, le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, le quai de Château-Richer et l'espace riverain de L'Ange-Gardien en un conservatoire littoral protégeant l'accès public à la continuité du rivage et de ses panoramas.

Stabiliser le ravinement et naturaliser en continu l'escarpement de la Côte-de-Beaupré dans le respect de ses composantes géomorphologiques et édaphiques afin de créer une unité visuelle de cette ligne forte du paysage.

Planter les secteurs résidentiels avec un indice de canopée de 30% et les ceinturer avec une bande d'au moins 5 mètres (avec stratification végétale).

Développer l'agriculture urbaine/produits de niche. Maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux. Maraîchage mixte de production et de loisir avec possibilité de développer un marché hebdomadaire et kiosques de vente.

MESURES D'INTERVENTION (NON LOCALISÉES À LA CARTE CI-CONTRE)

Exploiter la présence des chutes (Côte-de-Beaupré, le « pays des chutes » (Henry-David Thoreau), l'escarpement et les scènes dans un plan lumière intégré. Concevoir un plan lumière des scènes en y incluant des éléments d'animation avec une approche événementielle au niveau de l'horaire, des effets visuels et des moments forts de l'année en fonction de l'histoire du lieu.

Inciter les entreprises commerciales ayant vue sur le fleuve à ouvrir une terrasse, une aire d'accueil ou de repos y donnant un accès visuel.

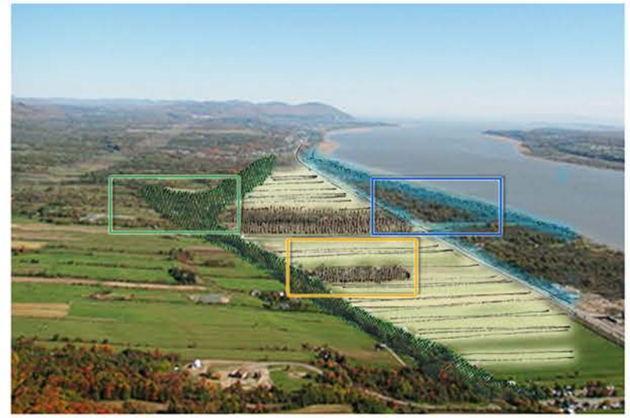

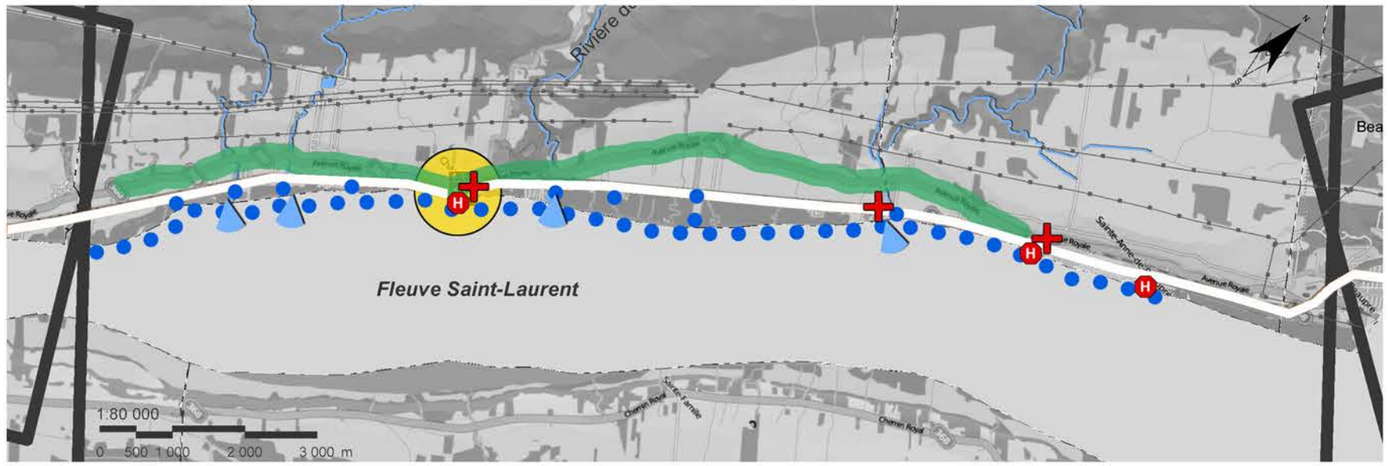

SECTEUR CHÂTEAU-RICHER - BEAUPRÉ

Plan paysage détaillé - mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

GROUPE IBI | DAA

Thématique: C'est par la route que se révèle le paysage

Mise en valeur des scènes

Créer un parcours de déambulation piétonne reliant l'église au quai Gravel via un traitement piétonnier de la traversée de la route 138

Exclure toute infrastructure aérienne (en avant-plan ou en arrière-plan) de l'angle de vue du clocher afin d'éviter tout conflit de visibilité

Limiter la hauteur de plantation au sommet de l'escarpement afin de dégager la vue sur l'ensemble de l'église

Contrôler l'encadrement vertical de la route 138, exclure toute infrastructure aérienne et limiter toute obstruction de l'axe de vue, notamment sur le terre-plein de la route 138

Assurer le verdissement du bâti au bas de l'escarpement afin d'en favoriser l'intégration visuelle

1 Vue de l'église de Château-Richer, sens est

2 Vue de l'église de Château-Richer, sens ouest

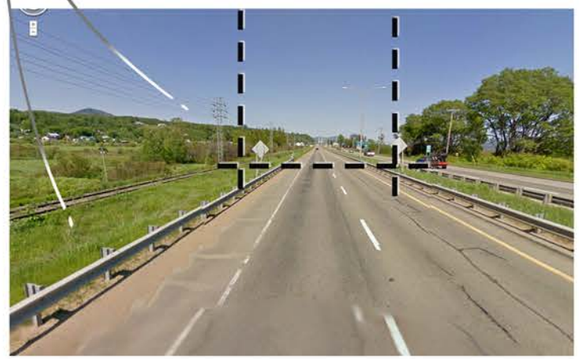

3 Vue axiale sur la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré

4 Site de la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré et du quai

Dégager visuellement le pourtour de la basilique et un créer un axe nord-sud de déambulation reliant le site de la basilique au quai de Sainte-Anne via un traitement piétonnier traversant la route 138

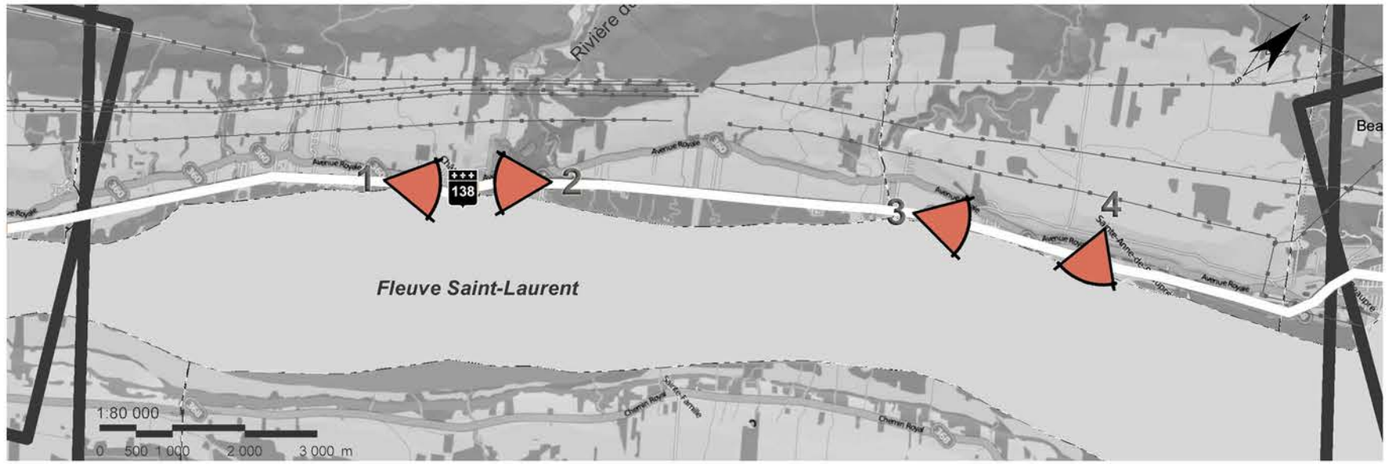

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

Table de concertation sur les paysages
Côte-de-Beaupré Charlevoix Charlevoix-Est

Groupe IBI | DAA

SECTEUR BEAUPRÉ - SAINT-TITE-DES-CAPS

Thématique: Une promenade verte et ses paysages secrets

Mesures d'intervention

Signaler et aménager des haltes aux points d'accès du canyon de Sainte-Anne, du site Le repos (sommet de la Côte de la Miche), de la route de Saint-Joachim et de l'avenue de la Montagne.

Marquer la traverse de la route 138 au carrefour du poste d'accueil du sentier des Caps et permettre l'arrêt et le virage sécuritaire des automobilistes.

Aménager les entrées/sorties du village de Saint-Tite-des-Caps au raccordement de l'avenue Royale/route 138 ainsi qu'à celui de l'avenue Royale et de l'avenue de la Montagne.

De la Côte de la Miche au village de Saint-Tite-des-Caps : maintenir le caractère du parcellaire agro-forestier qui donne accès au panorama laurentien.

Partie urbanisée de Beaupré : densifier la plantation (secteur résidentiel) et resserrer le champ visuel de la route 138.

Planter le secteur Des Chenaux d'une trame verte de largeur variable d'au moins 10 mètres à partir de la route 138 avec un indice de canopée* d'au moins 30 %.

Mesures d'intervention (non localisées à la carte ci-contre)

Concerter, avec les propriétaires, les plans de gestion forestière favorisant la conservation d'un corridor écologique et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.

Dégager la vue sur les contreforts des Laurentides de la présence de toute ligne de distribution électrique en jumelant les lignes de distribution électrique et téléphonique au sud de la route.

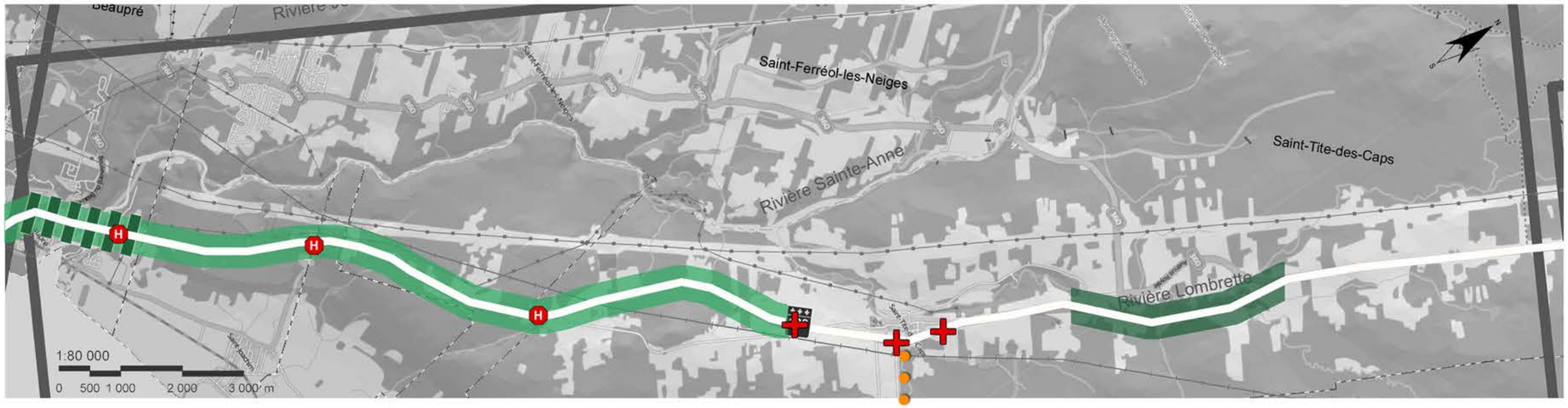

SECTEUR BEAUPRÉ - SAINT-TITE-DES-CAPS

Plan paysage détaillé - mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

GROUPE IBI DAA

Projet : 12441 Fichier : j:\12441_creroute138\5.9 drawings\59lsc\current\ltw-12441-cartouche.dwg

SECTEUR BEAUPRÉ - SAINT-TITE-DES-CAPS

Thématique: Une promenade verte et ses paysages secrets

MISE EN VALEUR DES SCÈNES

Recomposer la porte d'entrée du territoire charlevoisien en favorisasnt l'évolution du corridor routier vers un accroissement du caractère boisé et une diversification du peuplement afin d'obtenir un caractère forestier

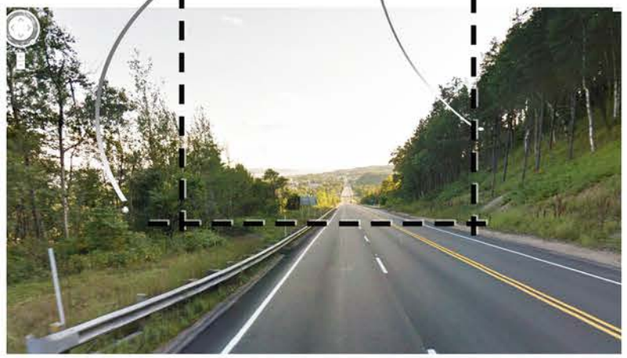

1 Vue encadrée en direction ouest

2 Vue encadrée en direction est

Maintenir une activité agricole dynamique pour favoriser la pérennité de l'accessibilité visuelle au panorama laurentien

Contrôler la végétation en bordure de route et limiter la plantation de conifères pour conserver l'ouverture visuelle vers le nord

Promouvoir une agriculture «paysagère» avec les cultures à haute valeur esthétique en intégrant des formes de «land art» à la pratique agricole

3 Vue sur les lots agricoles

Proposer la reconversion des granges inutilisées pour intégrer les bâtiments aux besoins de l'artisanat local ou de la tenue d'événements festifs

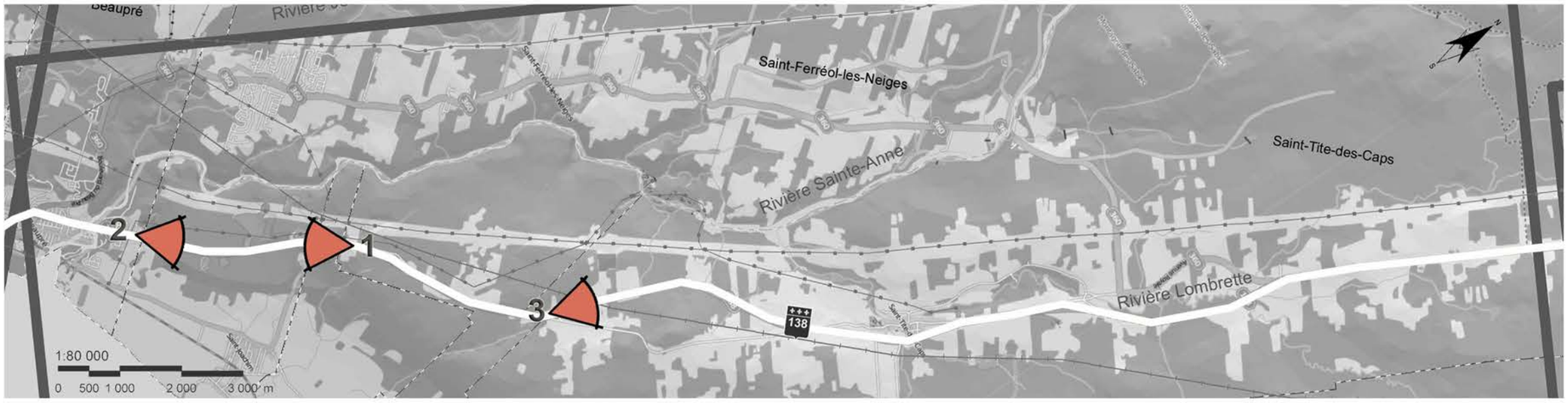

Projet : 12441 Fichier : j:\12441_creroute138\l5.9 drawings\59\sc\current\llvv-12441-cartouche.dwg

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

SECTEUR BEAUPRÉ - SAINT-TITE-DES-CAPS

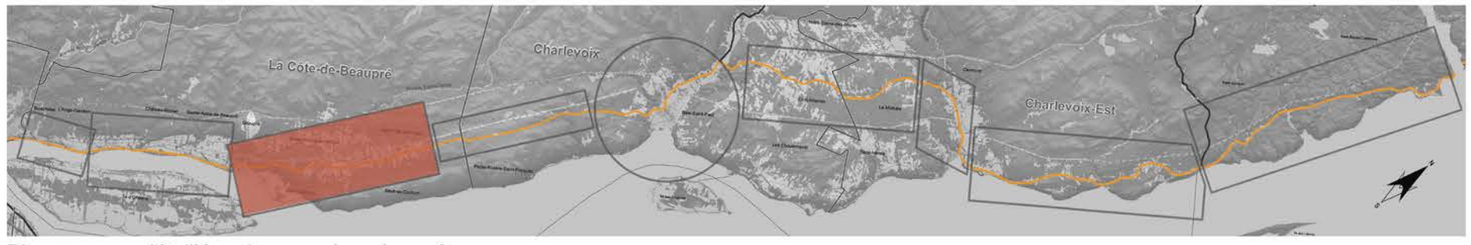

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

GROUPE IBI | DAA

SECTEUR LES CAPS

Thématique: La forêt charlevoisienne

Mesures d'intervention

Aménager une halte d'information à la croisée de la route 138 et de celle de Petite-Rivière-Saint-François.

Signaliser et sécuriser l'accès aux sentiers pédestres régionaux (des Caps, Gabrielle-Roy).

Aménager une entrée officielle au Massif de Charlevoix.

Maintenir l'accès à l'ancien site du Montagnard afin de permettre un arrêt avec point de vue en direction de Baie-Saint-Paul.

Rétablir en bordure de voirie, l'établissement d'une flore indigène qui illustre la saisonnalité des effets (entre croissance, floraison, dormance et gel).

Mise en valeur des scènes

Pérenniser les conditions de maintien du paysage, typique des Caps et de l'intégrité de ses vues sur le massif laurentien (absence d'affichage, densité du boisé, faible présence d'accès aux propriétés riveraines)

Consacrer un corridor écologique qui mette de l'avant l'amélioration de la structure forestière en diversité et en longévité

Filtrer ou limiter les vues sur les emprises des lignes de transport

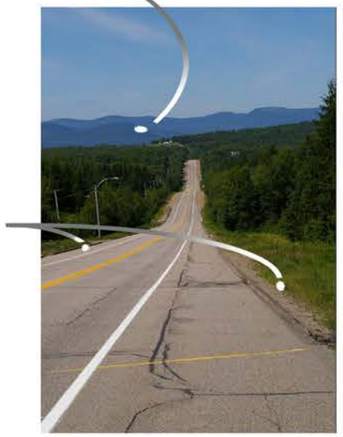

1 Vue typique hivernale sur les monts et vallées (ligne de transport d'énergie)

2 Vue typique estivale sur les monts et vallées

Mesures d'intervention (non localisées à la carte ci-contre)

Concerter, avec les propriétaires, les plans de gestion forestière favorisant la conservation d'un corridor écologique et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.

Afin de limiter le fractionnement du corridor écologique, jumeler les accès aux propriétés riveraines

Reculer toute construction ou intervention au-delà de la marge de recul du corridor écologique.

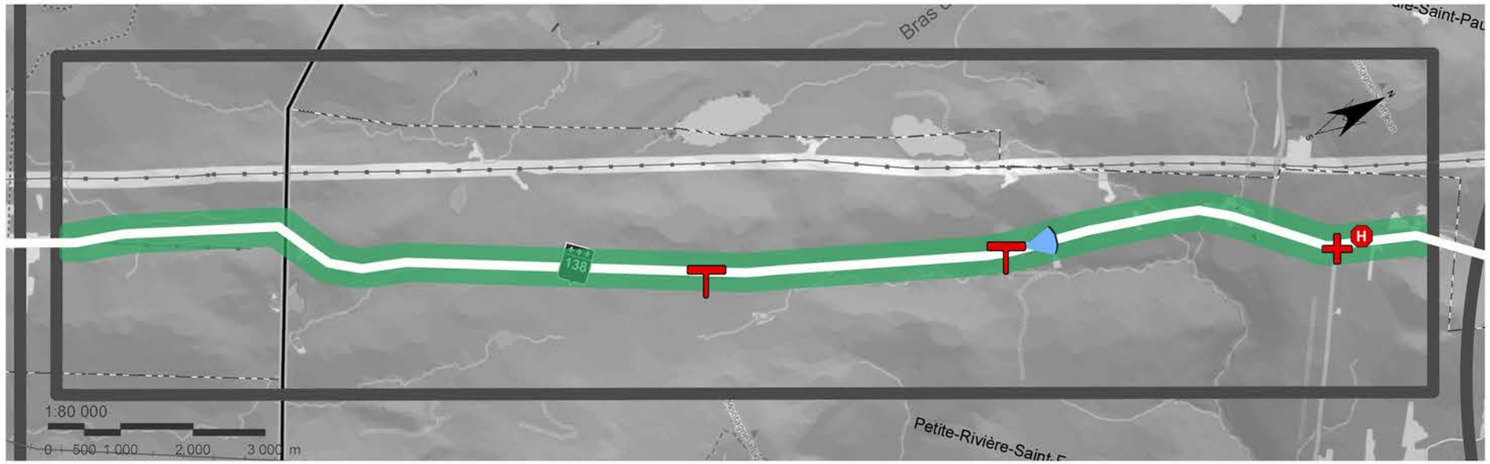

SECTEUR BEAUPRÉ - LES CAPS

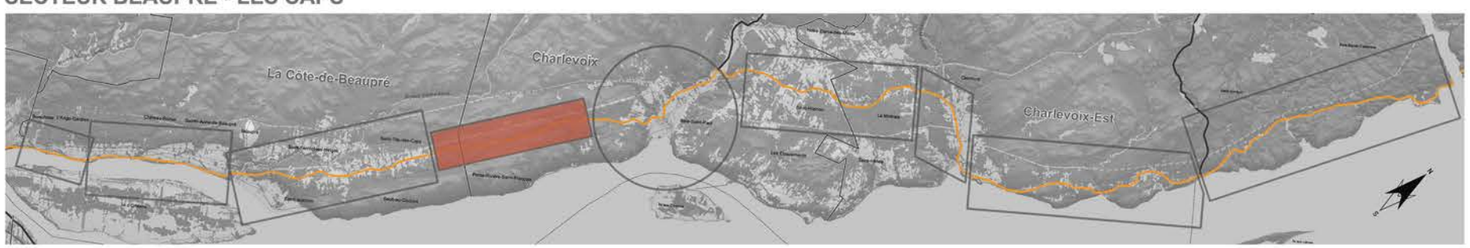

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes et mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

Table de concertation sur les paysages
Côte-de-Beaupré Charlevoix Charlevoix-Est

GROUPE IBI DAA

Mesures d'intervention

Aménager une halte au Moulin La Rémy.

Établir un point d'information au croisement des routes 138 et 381.

Protéger l'intégrité forestière des collines de Cap-au-Corbeau, Cap-aux-Rets et de la Montagne de la Pointe du mitage immobilier et de la privatisation des vues.

Orienter la circulation de promenade vers le parcours panoramique de la Route des Montagnes, vers le chemin Saint-Laurent, vers la traversée villageoise et vers le chemin de la Pointe.

Structurer la traversée de l'agglomération en intégrant l'ensemble des composantes de l'aménagement d'un milieu urbain offrant :

- le cadre de confort et de sécurité pour le piéton;
- un réseau vert ceinturant les équipements commerciaux et raccordant la rivière du Gouffre aux collines (cyclable et piétonnier);
- une signature architecturale distinctive de la spécificité charlevoisienne et promouvant un concours d'architecture auprès des promoteurs;
- un plan de verdissement urbain, en priorité, pour le secteur résidentiel et le réseau de voirie;
- un traitement des raccordements de rues locales à la route 138 visant l'apaisement de la circulation.

Mesures d'intervention (non localisées à la carte ci-contre)

Limiter l'aire de dégagement forestier sur un terrain privé pour toute implantation bâtie à moins de 40 % pour toute propriété de moins de 1500 m² et d'au plus d'une superficie égale à 3 fois la superficie bâtie dans tout autre cas.

Identifier sur la côte Saint-Antoine et dans le corridor de la rivière du Gouffre les points de vue qui doivent être protégés d'une privatisation de vue.

Plan paysage détaillé - mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

Table de concertation sur les paysages
Côte-de-Beaupré Charlevoix Charlevoix-Est

Groupe IBI DAA

Mise en valeur des scènes

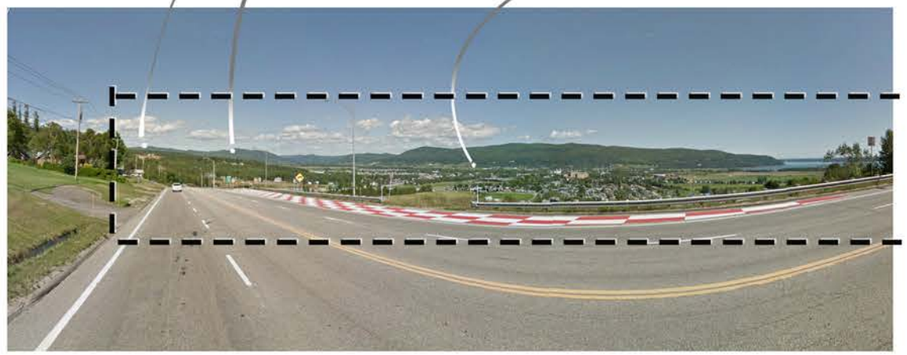

1 Panorama sur la vallée du Gouffre, l'embouchure de la rivière du Gouffre, le fleuve et l'Île-aux-Coudres

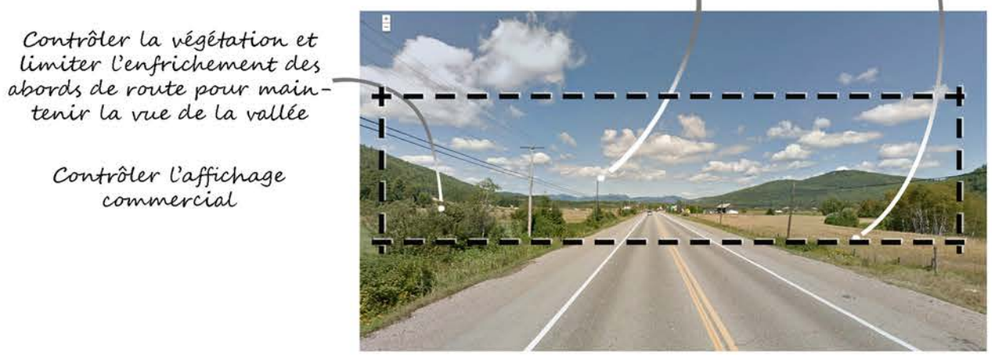

2 Contreforts des Laurentides dans la vallée du Gouffre

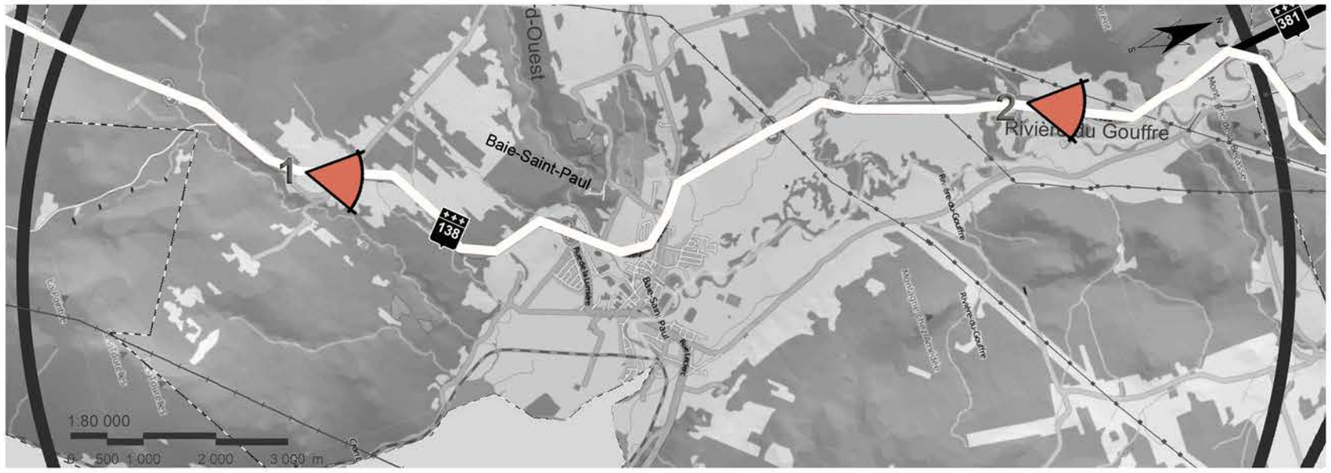

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

Table de concertation sur les paysages
Côte-de-Beaupré Charlevoix Charlevoix-Est

Groupe IBI | DAA

SECTEUR PLATEAUX DE SAINT-HILARION

Thématique: Dans l'intimité du panorama laurentien

Mesures d'intervention

Diriger le promeneur vers le village de Saint-Hilarion à partir de l'ancienne entrée ouest de la municipalité (rue Principale) avec :

- le montage de pictogrammes indiquant les attraits de la municipalité;
- l'aménagement d'une halte d'information au point de raccordement de la route 138 à la rue Principale.

Aménager une aire d'accueil au site dit La Renardière.

Aménager une halte d'observation au belvédère de la montagne à la Croix.

Signaler le raccordement au rang du ruisseau des Frênes et proposer ce parcours panoramique aux promeneurs.

Aménager la traversée d'agglomération (route 138) avec les caractéristiques suivantes: verdissement, marquage et sécurisation des traverses piétonnes, délimitation des accès véhiculaires aux propriétés, plantation des marges de recul (avant-plan) des équipements commerciaux ou d'entreposage selon divers dispositifs pour filtrer la vue sur les équipements de proximité sans restreindre la vue sur le panorama.

.

Mesures d'intervention (non localisées à la carte ci-contre)

Récupérer un tronçon de l'ancien tracé de la route 138 pour y aménager une piste cyclable en chaussée propre à proximité du site La Renardière.

Évaluer le potentiel de récupération de l'architecture agricole (granges et autres bâtiments abandonnés) pour promouvoir des activités et événements à caractère artistique (expositions, ateliers, programmation de cinéma thématique, etc.) offrant un regard direct sur les montagnes.

Conserver l'ouverture continue des terres agricoles sur les contreforts des Laurentides et entretenir l'accès à la vue par le contrôle de la végétation (friche ou plantation) en bordure de la route 138.

Concerter, avec les propriétaires de boisés, les plans de gestion forestière favorisant la création d'un corridor écologique et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.

SECTEUR PLATEAUX DE SAINT-HILARION

Thématique: Dans l'intimité du panorama laurentien

MISE EN VALEUR DES SCÈNES

Préconiser l'intégration visuelle des quelques propriétés riveraines par des mesures de verdissement

Contrôler la végétation en bordure de route et limiter la plantation de conifères pour conserver l'ouverture visuelle vers le nord

Maintenir une activité agricole dynamique pour favoriser la pérennité de l'accessibilité visuelle au panorama laurentien

Contrôler l'affichage commercial aux abords de la route

Concentrer les lignes de distribution et de services de télécommunication au sud de la route

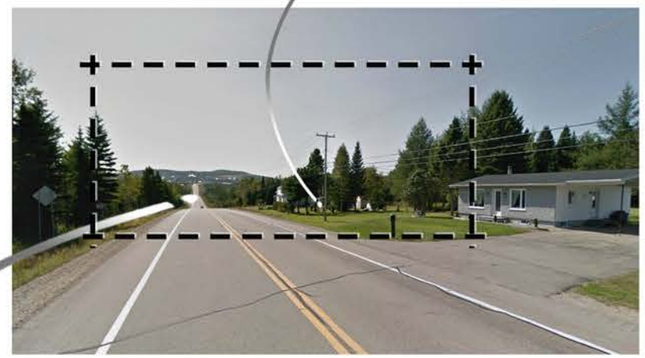

1 Vue axiale vers l'ouest sur l'église de Saint-Hilarion

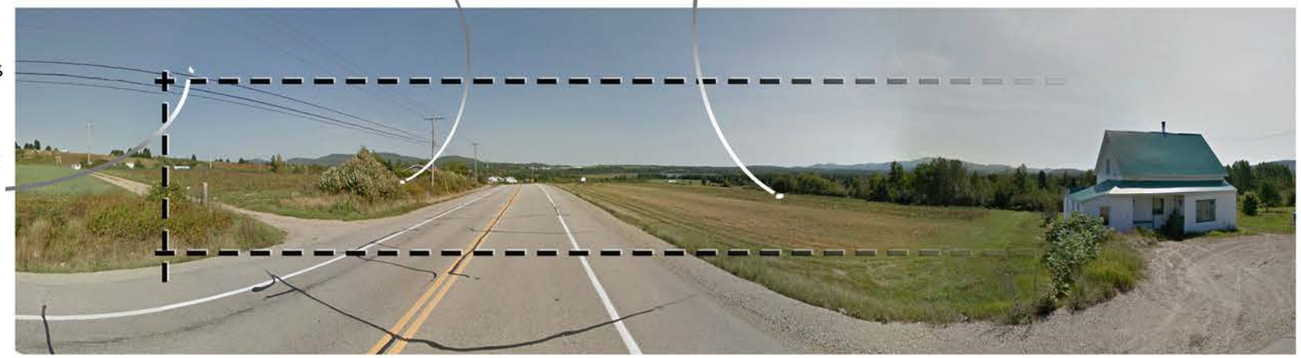

2 Vue panoramique vers l'est sur le massif laurentien

Limiter l'ouverture de nouveaux accès à l'implantation urbain sur le tronçon dirigeant la vue vers l'église

Projet : 12441 Fichier : j:\12441_creroute138\5.9 drawings\59lsc\current\ltw-12441-cartouche.dwg

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

SECTEUR PLATEAUX DE SAINT-HILARION

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

GROUPE IBI DAA

SECTEUR CLERMONT - LA MALBAIE

Thématique: La vallée des décors: du rural à l'industriel, de la montagne à la rivière et de la rivière à l'estuaire

MESURES D'INTERVENTION

Améliorer la signalétique urbaine (panneaux, bannières, etc.) et intégrer des traverses piétonnes aménagées pour diriger la fréquentation piétonne et cyclable vers les lieux et parcours de découverte (montagne à la Croix, parcours des Berges, chemin de la Vallée, route 362 via le boulevard de Comporté, pont et rivière de la Malbaie).

Restaurer l'aménagement de l'entrée de ville et de l'accès du belvédère de la Montagne à la Croix (Clermont) suite aux travaux de réaménagement de la route 138 et du poste de transformation électrique d'Hydro-Québec.

Utiliser le belvédère de la Montagne à la Croix et le parcours des Berges pour présenter la naissance de Clermont, le passage de l'histoire agricole à l'histoire industrielle de la ville, son lien avec la ressource naturelle de la chute Nairne, l'histoire régionale (Rodolphe Forget, Félix-Antoine Savard, Donohue) et la technologie (hydro-électrique, transport maritime et ferroviaire).

Aménager une halte à Clermont.

Reconfigurer le secteur du pont sur la rivière Malbaie pour permettre une circulation piétonne et cyclable fluide et sécuritaire entre le Chemin de la Vallée, la halte Pélican, la grève, la halte « Cabot » et le long de la rivière Malbaie afin d'en faire un nœud de rencontre de parcours et de station d'arrêt pour le visiteur de la région et de la ville.

Planter une bande arbustive avec insertion horticole (florale, graminée, etc.) en bordure de la route 138 dans le secteur commercial et industriel de Clermont et La Malbaie.

Identifier le chemin de la Vallée comme lieu de découverte de la Vallée des décors et proposer ce parcours panoramique aux promeneurs.

MESURES D'INTERVENTION (NON LOCALISÉES À LA CARTE CI-CONTRE)

Promouvoir un programme de verdissement* (plantation d'arbres) des propriétés résidentielles visant à atteindre un indice de canopée de 30 % dans un corridor de 100 mètres de part et d'autre de la route 138.

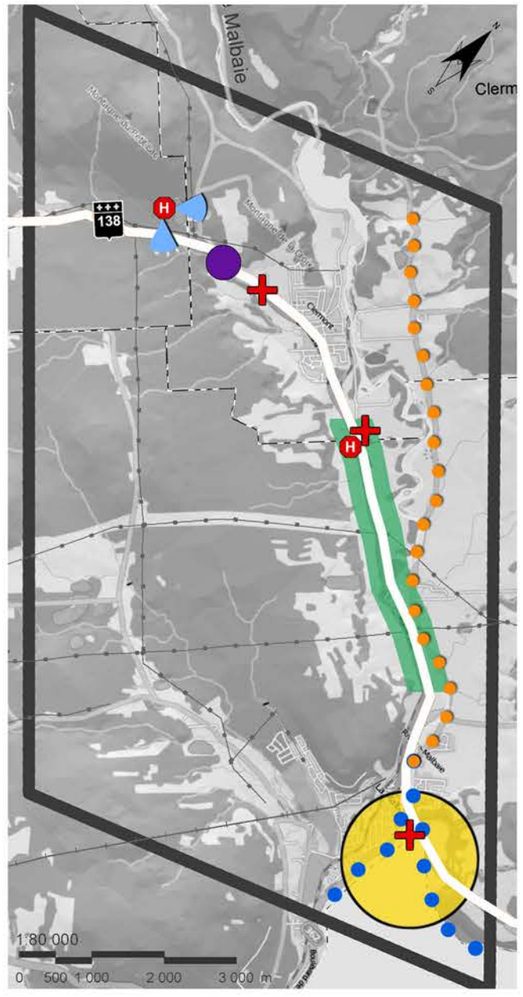

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

SECTEUR CLERMONT - LA MALBAIE

Plan paysage détaillé - mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

GROUPE IBI | DAA

SECTEUR CLERMONT - LA MALBAIE

Thématique: La vallée des décors: du rural à l'industriel, de la montagne à la rivière et de la rivière à l'estuaire

MISE EN VALEUR DES SCÈNES

Remplacer la bande de gazon en bordure de la rivière Malbaie par une plantation basse florale ou graminée

Accroître le matériel d'interprétation sur les phénomènes naturels et culturels de développement de la vallée

Restaurer l'accès au belvédère

1 Belvédère - Montagne de la Croix à Clermont

Renaturaliser le pied du mur de soutènement de l'entrée du chemin de la Vallée et contrôler la végétation pour conserver la vue sur le palais de justice

2 Vue axiale sur l'église et oblique sur le palais de justice en rive opposée

Aménager une traversée sécuritaire (cyclable et piétonne) du pont vers le chemin de Vallée et proposer un point d'observation de la rivière à son embouchure

3 Vue sur la rivière Malbaie et le chemin de la Vallée

Limiter la plantation d'arbres susceptibles de fermer la vue sur la rive construite de La Malbaie et concentrer sur le verdissement du talus de la route

Créer une boucle de promenade entre les deux haltes

Assurer un marquage au sol (changement de couleur ou autre matériau) pour signaler le stationnement autorisé des véhicules

4 Halte Pélican

Améliorer l'accès piétonnier à la halte et identifier une aire de stationnement à quelque distance sur le chemin de la Vallée pour les visiteurs

Relier la halte Pélican à la halte Cabot par la rive et par un escalier

5 Halte «Cabot»

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

SECTEUR CLERMONT - LA MALBAIE

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

GROUPE IBI | DAA

Mesures d'intervention

Signaler dès l'entrée de chaque municipalité les découvertes à faire avec :

- l'aménagement d'une zone d'accueil au point de raccordement à la route de Port-au-Persil;
- l'aménagement des entrées du village (rue Saint-Fidèle) et du cœur du village de Saint-Fidèle à proximité de l'église;
- le réaménagement sécuritaire de l'accès du Carrefour d'accueil et d'orientation du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Parcs Canada);
- l'aménagement d'une halte d'observation du paysage agricole (plateau Sainte-Mathilde) et fluvial à l'ancienne école de Cap-à-l'Aigle;
- le montage de pictogrammes indiquant les attraits de la municipalité.

Dégager la vue sur l'embouchure de la rivière de Port-au-Saumon et le Centre écologique de Port-au-Saumon sur une longueur de plus d'un kilomètre.

Réaménager en zone prioritaire d'accessibilité piétonne de la bande de côte de Saint-Siméon, (plage, grève, halte, accès au traversier) et la raccorder au corridor naturel de la rivière Noire.

Aménager la traversée d'agglomération* avec une définition de l'axe de traversée avec les caractéristiques suivantes: verdissement*, marquage et sécurisation des traverses piétonnes, délimitation des accès véhiculaires aux propriétés, plantation des marges de recul (avant-plan) des équipements commerciaux ou d'entreposage selon divers dispositifs pour filtrer la vue sur les équipements de proximité sans restreindre la vue sur le panorama.

Mesures d'intervention (non localisées à la carte ci-contre)

Relocaliser la ligne de distribution au nord de la route 138 afin de réduire l'encombrement visuel de la vue du fleuve.

Délimiter, par degré d'urgence et de priorité d'ouverture de vue, les propriétés où la plantation ou la reprise spontanée de la végétation limite la vue sur le fleuve et obtenir, selon une approche de gré à gré, la servitude de vue* requise pour l'exécution des travaux.

Promouvoir un programme de verdissement* (plantation d'arbres) des propriétés résidentielles visant à atteindre un indice de canopée* de 30 % dans un corridor au nord de la route 138.

Dissimuler les cicatrices paysagères – industries, commerces – par de la végétation et divers aménagements.

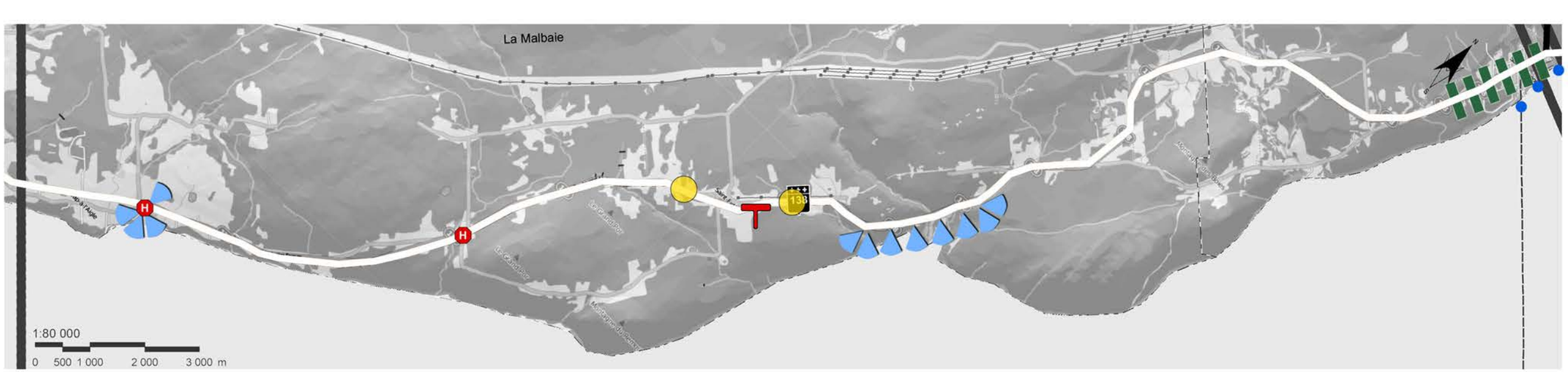

Plan paysage détaillé - mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

Table de concertation sur les paysages
Côte-de-Beaupré Charlevoix Charlevoix-Est

Groupe IBI DAA

SECTEUR LA MALBAIE - SAINT-SIMÉON

Thématique: Vivre le fleuve et ses humeurs

MISE EN VALEUR DES SCÈNES

Concentrer les lignes de distribution et de services de télécommunication au nord de la route

Contrôler la végétation et limiter l'enfrichement des abords de route pour maintenir la vue sur le fleuve

1 Panorama sur le fleuve et les coteaux du rang Sainte-Mathilde, le fleuve et l'ancienne église de Cap-à-L'Aigle

Contrôler la végétation et limiter l'enfrichement des abords de route pour maintenir la vue sur l'embouchure de la rivière et le fleuve Saint-Laurent

2 Vue vers l'ouest jusqu'au mont des Éboulements

Limiter la plantation d'arbres susceptibles de fermer la vue sur le fleuve et concentrer l'intervention sur le verdissement de la route

Aménager une traversée sécuritaire (cyclable et piétonne) de la halte vers le village

3 Vue vers l'est sur l'embouchure de la rivière Port-au-Saumon

Relier les aménagements en rive avec le village par une continuité piétonne

4 Le cordon du village de Saint-Siméon

Maintenir une activité agricole dynamique pour favoriser la pérennité de l'accessibilité visuelle au paysage

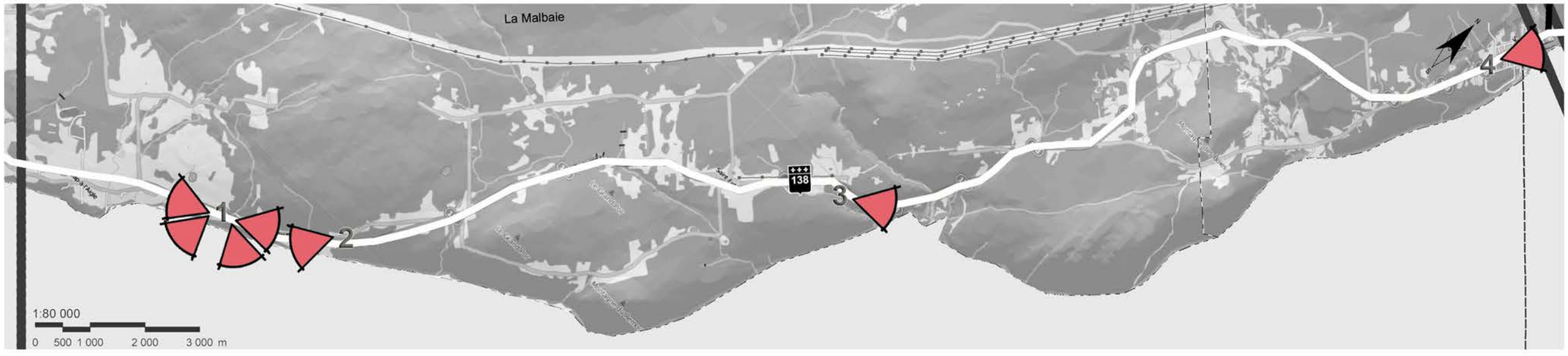

SECTEUR SAINT-SIMÉON - BAIE-SAINTE-CATHERINE

Thématique: La puissance de la nature, entre Bouclier canadien et estuaire maritime du Saint-Laurent

Mesures d'intervention

Aménager une zone d'accueil au point de raccordement au chemin de Baie-des-Rochers avec information, stationnement et point de services pour les promeneurs et sportifs.

Améliorer la signalisation et l'aménagement de l'accès au Centre d'interprétation de Pointe Noire (Parcs Canada).

Améliorer l'aménagement et la possibilité d'arrêt à la halte du belvédère du Deuxième lac du Séminaire et au belvédère d'observation de Baie-Sainte-Catherine.

Limiter la construction autour des lacs visibles à partir de la route et reculer toute construction ou intervention au-delà de la marge de recul du corridor écologique.

Aménager une promenade à Baie-Sainte-Catherine permettant de partir de Tadoussac à pied et de se rendre jusqu'au village de Baie-Sainte-Catherine en passant par Pointe Noire et par le quai des croisières.

À Baie-Sainte-Catherine, accompagner la route 138 du langage maritime de petit patrimoine, planter une bande arbustive avec insertion horticole (florale, graminée, etc.) en bordure de la route 138, travailler avec la municipalité pour une signature unifiée de l'aménagement des propriétés riveraines (choix de matériaux et de couleur), s'inspirer des matériaux et des ressources locales en recourant, notamment au travail de la pierre, du bois et des techniques développées par les artisans de la région.

Mesures d'intervention (non localisées à la carte ci-contre)

Concerter, avec les propriétaires, les plans de gestion forestière favorisant l'établissement d'un corridor écologique et l'établissement d'une diversité d'espèces représentatives des peuplements anciens de la région en fonction des caractéristiques écologiques des stations forestières du territoire.

Rétablir en bordure de voirie, l'établissement d'une flore indigène qui illustre la saisonnalité des effets (entre croissance, floraison, dormance et gel).

SECTEUR SAINT-SIMÉON - BAIE-SAINTE-CATHERINE

Plan paysage détaillé - mesures d'intervention
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

Table de concertation sur les paysages
Côte-de-Beaupré Charlevoix Charlevoix-Est

Groupe IBI DAA

SECTEUR SAINT-SIMÉON - BAIE-SAINTE-CATHERINE

Thématique: La puissance de la nature, entre Bouclier canadien et estuaire maritime du Saint-Laurent

MISE EN VALEUR DES SCÈNES

1 Vue panoramique vers l'ouest sur le fleuve et la côte

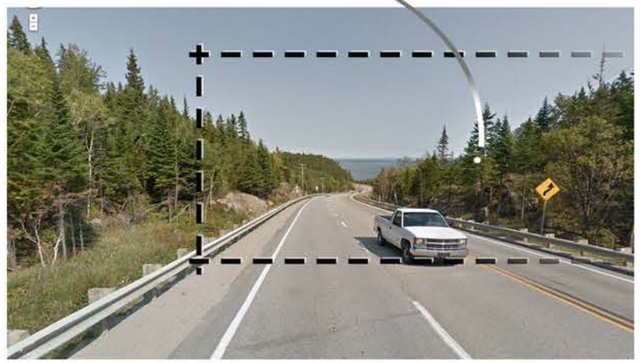

2 Découverte de l'estuaire à la sortie du territoire des lacs (vers l'est)

3 Vue panoramique sur le fjord, la traverse et l'estuaire du Saint-Laurent

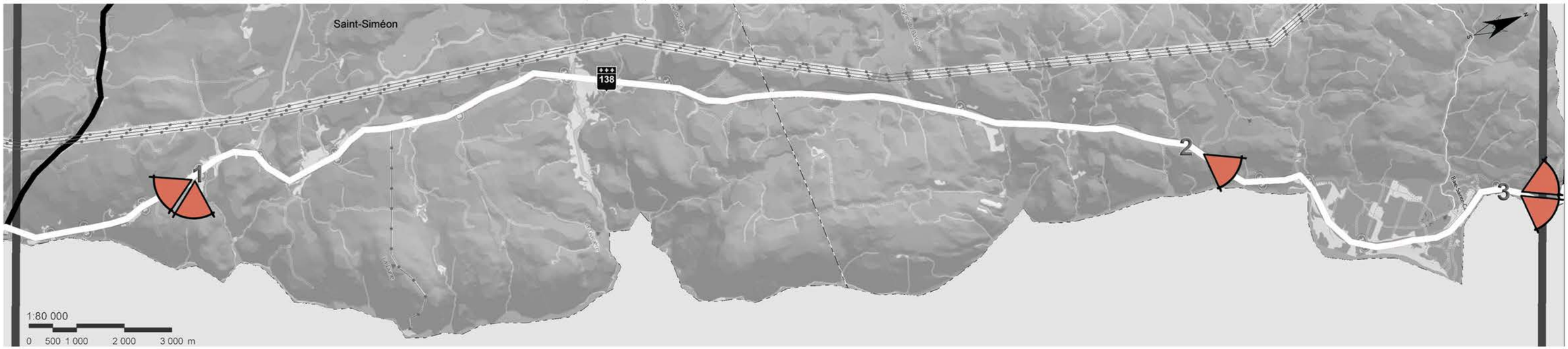

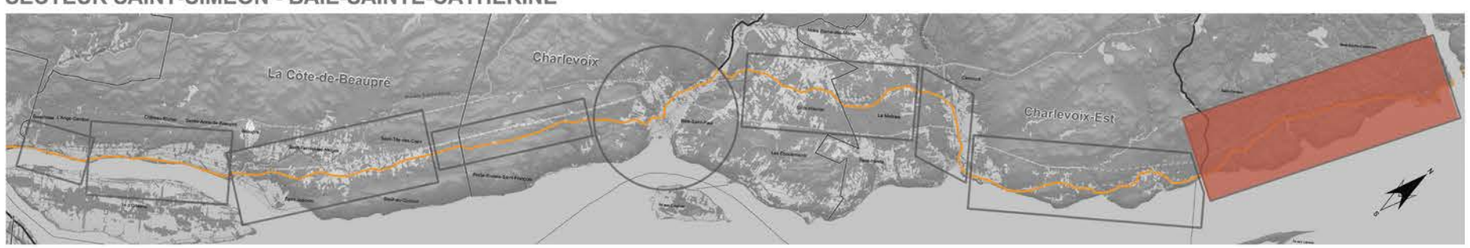

Plan paysage détaillé - mise en valeur des scènes
Plan paysage de la route 138
Territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

17 mai 2013

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES
CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

GROUPE IBI | DAA